



HAL
open science

Le rôle du professeur de langue dans la prévention et la prise en charge du harcèlement scolaire

Jeanne Sapin

► **To cite this version:**

Jeanne Sapin. Le rôle du professeur de langue dans la prévention et la prise en charge du harcèlement scolaire. Education. 2022. dumas-03712914

HAL Id: dumas-03712914

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03712914>

Submitted on 4 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la
Formation ».**

Mention second degré

Parcours : Espagnol

**Le rôle du professeur de langue dans la
prévention et la prise en charge du
harcèlement scolaire.**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de master

soutenu par

Jeanne SAPIN

Le 14 juin 2022

en présence de la commission de soutenance composée de :

Sandrine Lucas, directrice de mémoire,
Laurence Godichon, membre de la commission.

REMERCIEMENTS

J'adresse mes plus sincères remerciements à l'ensemble du Collège Vallé du Loir de Seiches-sur-le-Loir pour leur accueil et leur bienveillance lors de cette année de stage.

Je remercie mes formatrices, Laurence Godichon et Sandrine Lucas, pour leur écoute et leur disponibilité durant ces deux ans de formation.

Un grand merci également à mes tutrices, Chrystel De Seissan et Anne-Marie Milazzo, qui m'ont transmis leur amour du métier. Leur patience, leurs conseils et les nombreuses conversations que nous avons échangées ont confirmé mon envie d'être professeur.

Enfin je remercie mes proches et surtout ma famille, ma mère et mes sœurs pour leur soutien émotionnel et leur implication dans la réalisation de ce mémoire.

À mon père, tout ce qu'il y a eu avant et tout ce qu'il y aura après.

SOMMAIRE

Remerciements	3
Sommaire	5
Genèse de la recherche : introduction et explications	8
1. Cadre théorique	12
1.1. <i>School-bullying</i> : la formation d'un concept	12
1.1.1 Etymologie de l'expression « harcèlement scolaire »	12
1.1.2 La conceptualisation du harcèlement scolaire au XXème siècle	12
1.1.3 Le harcèlement scolaire : des spécificités indiscutables ?	13
1.1.4 Les différentes formes de harcèlement	14
1.1.5 Le cyberharcèlement	16
1.1.6 Les lieux de <i>school-bullying</i>	19
1.1.7 <i>Bullying</i> ou <i>Mobbing</i> : de l'importance des pairs	20
1.1.8 Victimes et harceleurs : un profil type ?	22
1.1.9 Les conséquences du harcèlement scolaire sur les victimes	24
1.2. La France et le <i>school-bullying</i> : une reconnaissance tardive	25
1.2.1 Une traduction difficile.	25
1.2.2 L'impact de la représentation sociale	26
1.2.3 Le mutisme des victimes	27
1.2.4 Les années 2010 : une série de plans d'action	28
1.2.5 Une approche juridique du harcèlement	32
1.2.6 Des premiers éléments concluants	33

2. Cadre expérimental	35
2.1 Le professeur de langue dans sa classe.	35
2.1.1 Un choix méthodologique	35
2.1.2 Des questions au service de mes hypothèses	36
2.1.3 Un public varié et de tous niveaux	37
2.1.4 Définir le harcèlement scolaire : divergences et similitudes	38
2.1.5 Évolution du harcèlement scolaire	39
2.1.6 Repérer le harcèlement scolaire	40
2.2 Le professeur de langue, un membre de l'équipe éducative	42
2.2.1 Sensibiliser, prévenir et prendre en charge : un manque de moyen ?	42
2.2.2 Prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire : une mission du professeur de langue ?	43
2.2.3 Anatol Pikas et la Méthode de la Préoccupation Partagée	45
2.2.4 Mettre en place un climat d'écoute bienveillant	47
2.2.5 L'amélioration du climat scolaire	49
Conclusion	52
Bibliographie	53
Table des annexes	57
Annexes	58

GENÈSE DE LA RECHERCHE

Introduction : état des lieux.

« La violence scolaire sous toutes ses formes, y compris le harcèlement, est une violation des droits des enfants et des adolescents à l'éducation, à la santé et au bien-être. Aucun pays ne peut assurer à tous une éducation de qualité inclusive et équitable si les apprenants sont soumis à de la violence à l'école ». (UNESCO, 2017)¹

Lorsque l'on évoque la problématique du harcèlement scolaire en France, il est légitime de s'interroger sur le retard qu'a accusé la France comparé aux autres pays occidentaux. En effet, alors qu'au niveau européen les premiers travaux de recherche remontent aux années 1970, la France ne s'est intéressée à cette problématique sociétale que très récemment. C'est à partir des années 2010 que les gouvernements successifs français ont entrepris des plans d'action destinés à comprendre et à endiguer le phénomène. Mais alors, quelles sont les raisons de ce retard ? Pourquoi la France a-t-elle mis tant de temps à reconnaître l'existence du harcèlement scolaire pourtant si présent au sein des établissements ?

Si l'on reprend les chiffres du Ministère de l'Education Nationale (basés sur l'enquête victimation 2015 de la DEPP), ce sont près de 700 000 élèves qui seraient victimes, chaque année, de harcèlement scolaire dans les établissements du second degré. Avec l'émergence des nouvelles technologies et notamment des réseaux sociaux, une nouvelle forme de harcèlement a vu le jour : le *cyberbullying* ou cyber-harcèlement. Actuellement, cette violence ne s'arrête plus aux grilles de l'école mais se poursuit même en dehors. D'un simple clic, chaque personne est susceptible de collaborer et de participer à la propagation de rumeurs, insultes ou moqueries. Nombreux sont les cas à avoir secoué l'opinion publique ces dernières années. Marion, Maëlys, Dinah sont autant de prénoms tristement connus pour avoir été les victimes du harcèlement scolaire

Afin de comprendre les raisons d'un tel retard, ce travail de recherche fut l'occasion d'interroger les champs historiques, sociologiques, juridiques, linguistiques, didactiques et pédagogiques du harcèlement scolaire. Car le harcèlement scolaire

¹ <https://fr.unesco.org/themes/violence-harcelement-ecole/action>

n'est pas uniquement l'affaire des victimes mais aussi de tous ceux gravitant autour du milieu éducatif (élèves, parents, enseignants, direction...) et même - de manière hyperbolique - de la société entière.

Mais alors, qu'en est-il des professeurs ?

L'École, en tant que microsociété, est le reflet de la complexité des relations humaines. Tous les membres qui la composent cohabitent dans une même dynamique de scolarisation et si l'amélioration du climat scolaire est l'un des chevaux de bataille de L'Education Nationale, pour autant, lorsqu'on évoque la violence entre pairs, l'École ne se trouve pas épargnée.

Dans ce travail de recherche, nous nous focaliserons sur le harcèlement scolaire ou *school-bullying*, concept développé par Dan Olweus dans les années 1980 et désignant une succession d'actes ou de propos malveillants d'un élève à un autre. Et nous nous demanderons : Comment le professeur de langue vivante peut-il contribuer à améliorer la prévention et la prise en charge du harcèlement scolaire au collège ?

Ainsi, nous tenterons de comprendre si le professeur de langue, premier interlocuteur de l'élève, a un rôle à jouer dans la prévention et la prise en charge du harcèlement scolaire.

Le harcèlement scolaire : introspection et explications.

Mon sujet de mémoire a été très évident pour moi. Je savais, et ce, même avant d'intégrer le master, que je souhaitais évoquer le sujet du harcèlement scolaire. En effet, mes années passées au collège m'ont confronté personnellement à ce phénomène et je souhaitais en comprendre les tenants et les aboutissants, notamment du côté des harceleurs.

Mais, comprendre les harceleurs c'est aussi comprendre les témoins, conscients ou inconscients. Les professeurs, en tant que membres de l'équipe pédagogique et en contact permanent avec les élèves se voient confrontés nécessairement, tout au long de leur carrière, à des cas de harcèlement scolaire. Personnellement, rien qu'en une année de stage, j'ai été informée de trois cas de harcèlement scolaire au sein de mes classes et ce, uniquement quand les victimes avaient eu le courage de dénoncer leur(s) harceleur(s). Lorsque j'ai quitté le collège en 2013, après avoir vécu trois années de harcèlement scolaire avéré, j'exprimais un sentiment d'amertume envers l'institution scolaire, qui, j'estimais, n'avait rien fait pour prévenir – et *a posteriori* – prendre en charge le harcèlement dont j'avais souffert. Alors que je m'étais promise de ne plus jamais remettre les pieds dans un établissement du second degré de ma vie, j'ai entrepris, à la fin d'une année en tant qu'assistante de français particulièrement enrichissante, de réaliser un master MEEF. J'ai donc dû, à la fin de ce dernier, entreprendre l'écriture d'un mémoire. Pourquoi ne pas, alors, répondre à mes questionnements d'élève avec ma nouvelle fonction de professeur ?

Introduction au travail de recherche : questionnements et hypothèses.

Lorsque j'ai commencé ce travail de recherche, tel un journal de bord, j'ai couché sur papier mes premiers questionnements et partis pris. Certains émergeaient de mon expérience personnelle, d'autres, de mes observations ou de mes convictions (fondées et infondées). Cette étape préambulaire fut le point de départ de tout ce travail de recherche.

Mon premier questionnement a été de comprendre pourquoi, à mon époque, le harcèlement scolaire était un phénomène peu évoqué. À partir de cette réflexion,

d'autres ont découlé et plusieurs hypothèses sont venues enrichir mon mémoire. Les voici.

Selon moi, il est difficile de détecter le harcèlement scolaire car celui-ci est souvent verbal et donc difficilement vérifiable. De plus, il est compliqué de rester objectif face à ce genre de situation car ce que perçoit la victime, l'harceleur n'en a peut-être pas conscience. Enfin, où se trouve la limite entre harcèlement et violence, à partir de quel moment dit-on qu'un élève est harcelé ? Même si le gouvernement propose une définition claire et précise du harcèlement, en pratique, certaines zones restent obscures. En tant que professeur, je pense que j'ai un rôle à jouer dans la prévention et la détection du harcèlement mais j'ai eu parfois l'impression que ce n'était pas le sentiment de tous les professeurs. L'établissement scolaire d'un élève est un lieu où celui-ci passe la majorité de son temps lors de sa scolarité et où il se construit en tant qu'adulte et citoyen par le biais des différents membres de l'établissement. C'est pour cela que je pense qu'en comprenant un peu mieux le harcèlement scolaire, je pourrai (à mon échelle) faire en sorte que l'établissement dans lequel j'enseignerai soit un peu plus sûr pour mes futurs élèves.

De même, avant de commencer mes recherches j'ai établi une liste de questions destinées à guider mon travail :

- Que dit la loi au sujet du harcèlement scolaire ? Est-elle difficile à appliquer ?
- Comment reconnaître le harcèlement ? Y-a-t'il des indices visibles (comportement, notes, absentéisme...) ?
- Quel impact a le harcèlement scolaire sur la construction de l'élève ? Sur son apprentissage ?
- Quelles actions existent pour prévenir le harcèlement ? Est-ce une politique nationale ou propre à chaque établissement ?
- Que peuvent faire les professeurs pour lutter contre le harcèlement scolaire ? En ont-ils les moyens ?
- Les réseaux sociaux ont-ils augmenté le nombre de cas de harcèlement ? Est-ce le même type de harcèlement ?

CADRE THÉORIQUE.

PREMIÈRE PARTIE. LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE OU L'ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE PROBLÉMATIQUE SOCIALE.

1.1 *School-bullying* : la formation d'un concept.

La fin du XX^{ème} siècle a vu émerger en Europe une nouvelle problématique sociale tournée autour des violences à l'école : le harcèlement scolaire ou *school-bullying* (mot originellement utilisé).

1.1.1 Etymologie de l'expression « harcèlement scolaire ».

Comme disait Nietzsche, « Connaître, c'est comprendre ». Donc, afin de comprendre en quoi consiste le harcèlement scolaire, se référer à l'étymologie des deux mots semble pertinent. Si l'on s'intéresse aux explications fournies par le site internet de l'Académie Française ainsi qu'à celles du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, le mot « harcèlement » provient de « harceller » (XV^{ème} siècle), variante de « herseler, herceler », qui signifie « malmener, soumettre sans répit à de petites attaques ». On peut également y voir une référence à la herse, outil agricole muni de dents et servant à travailler la terre. Le suffixe – ment, quant à lui, sous-entend une notion d'action. Ce retour au sens premier du terme indique déjà une première caractéristique du harcèlement : l'idée de récurrence.

Le terme « scolaire » quant à lui renvoie évidemment à la notion d'école, *schola* (« loisir consacré à l'étude ; école »), et permet de situer le champ d'action du harcèlement et de l'identifier comme un acte intrinsèquement lié à l'école.

1.1.2 La conceptualisation du harcèlement scolaire au XX^{ème} siècle.

Les premières recherches en termes de harcèlement scolaire, nous les devons à des chercheurs scandinaves et plus précisément à Peter-Paul Heinemann, médecin suédois, qui, dans les années 1960, après avoir été témoin d'une scène de violence

entre pairs (plusieurs adolescents s'en prenant à un enfant isolé), conceptualisa le terme de *mobbing*² qu'il réutilisa par la suite dans ses travaux de recherche.

S'appuyant sur les travaux de Heinemann, mais délaissant le terme de *mobbing* au profit de celui de *bullying*³, la première définition du harcèlement scolaire, fut forgée par Dan Olweus, chercheur scandinave et professeur de psychologie à l'université de Bergen en Norvège. Pionnier de la lutte contre le harcèlement scolaire, il propose, en 1981, dans son pays, de faire voter une loi contre le *school-bullying*. La proposition ne sera pas ratifiée mais ouvrira cependant la porte à une réflexion étatique sur le sujet. En 1983-1984, il lance la première grande enquête ayant pour but de mesurer l'ampleur du phénomène du harcèlement en Norvège. Ce travail de réflexion sur le *school-bullying*, il le reportera dans de nombreux ouvrages dont *Bullying at School* paru en Suède en 1986 et traduit en France en 1999 par Marie-Hélène Hammen sous le titre *Violence entre élèves, harcèlements et brutalités, les faits, les solutions*. C'est dans ce dernier, qu'il élabore la première définition du *school-bullying*.

Un élève est victime de violence (a student is being bullied) lorsqu'il est exposé de manière répétée et à long terme, à des actions négatives de la part de un ou plusieurs élèves [...]. L'élève visé par les actions négatives a du mal à se défendre et se trouve en quelque sorte démuni face à l'élève (ou aux élèves) qui le harcèle.⁴

1.1.3 Le harcèlement scolaire : des spécificités indiscutables ?

Tout au long des recherches effectuées, trois caractéristiques indissociables seront attribuées au *school-bullying* :

Premièrement, la notion de répétition. Le harcèlement se produit lorsqu'il y a récurrence d'un acte malveillant et ce, sur une longue période.

La seconde caractéristique est la disproportion des forces. Le *bullying* est avant tout un rapport de domination ou l'un des partis prend l'ascendant sur l'autre que ce soit à travers l'âge, le nombre de harceleurs, la catégorie sociale.... La victime se retrouve

² Le terme *mobbing* dérive de *mob*, « la foule agressive ».

³ La racine, *bully*, proviendrait du terme néerlandais *boele* signifiant dans un premier temps bien aimé, camarade puis fanfaron/bravache. Le mot *bullying* est polysémique, il signifie simultanément « intimider » et « brutaliser ».

⁴ Cité par Bellon & Gardette dans *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école : une souffrance scolaire en réseau* (2013).

dans l'incapacité de se défendre par elle-même et de faire face au harcèlement dont elle souffre.

Enfin, la troisième spécificité du harcèlement scolaire est l'intention de nuire. L'harcéleur persécute sa victime en pleine conscience et dans une véritable attention de la blesser. Cette troisième caractéristique est de plus en plus contestée et plusieurs chercheurs comme Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette remettent en cause la notion d'intentionnalité. Peut-on affirmer avec certitude de la volonté de nuire d'une personne ? N'est-ce pas un moyen de simplifier ou de rassurer que d'attribuer un certain état d'esprit à un élève sans avoir alors, à regarder le contexte qui l'a *peut-être* entraîné dans cet acte ? Ce sont autant d'éléments qui peuvent amener à s'interroger sur la dimension d'intentionnalité du harceleur.

Enfin, Éric Debardieux, pédagogue français plusieurs fois nommé par le gouvernement pour effectuer des travaux de recherche sur les violences scolaires, ajoutera, suite à son enquête de recensement des victimes de harcèlement scolaire en France en 1996, une autre caractéristique. En effet, il met en évidence dans son enquête l'importance des « micro-violences » qui créent chez la victime un sentiment d'insécurité permanent. Le ressenti de la victime est donc, selon Éric Debardieux, un critère intrinsèquement lié au harcèlement scolaire. Autrement dit, la perception de la violence et le seuil de tolérance varient inévitablement selon chaque victime.

Voici donc la différence entre violence et harcèlement, une question que nous avons évoquée préalablement. Le harcèlement consiste en un ensemble de micro-violences qui se répètent dans le temps. Ainsi donc, là où il y a harcèlement, il y a violence mais l'inverse n'est pas nécessairement réciproque.

1.1.4 Les différentes formes de harcèlement.

Toutes ces spécificités, il est possible de les retrouver dans les différentes formes que prend le harcèlement scolaire. Hélène Romano, psychologue et docteur en psychopathologie, en détermine cinq :

- Le harcèlement moral : insultes, moqueries (sur la taille, le poids, l'appartenance ethnique ou religieuse, le handicap...), qualificatifs dévalorisants (« tu es nul(le) », « tu nous fais honte »), des menaces (« t'es

mort », « je vais te planter »), chantage affectif (« tu n'es rien sans nous », « c'est de ta faute si ... alors que nous on voulait t'aider ») ou encore menaces/insultes envers un proche de la victime.

- Le harcèlement physique : bousculades, coups, croche-pieds... Ces agressions sont bien souvent « gratuites », elles interviennent en dehors de véritables confrontations physiques (bagarres) et la victime les perçoit comme une agression. Le harceleur est alors considéré comme un danger et crée autour de la victime un sentiment d'insécurité permanent.
- L'exclusion ou rejet : exclusion du groupe classe, rejet, ostracisme social.
- Le harcèlement sexuel : il peut être verbal ou physique mais constitue une catégorie à part entière de par la connotation sexuelle qui y est liée. On retrouve également dans cette catégorie toutes les insultes ou agressions motivées par une homophobie banalisée (« sale pédale ») et véhiculée et/ou tolérée par certains adultes.
- Le harcèlement matériel : racket, vol, dégradation dans le but d'humilier la victime et de renforcer le climat de menace qui plane autour d'elle. Hélène Romano ajoute même la notion de « harcèlement alimentaire » qui prend forme dans les cantines des établissements.

Dans les contextes de harcèlement alimentaire, les victimes sont bousculées et le contenu de leur plateau tombe au sol ; de l'eau est renversée sur leur plat principal pour le rendre immangeable tout comme leur dessert ou leur entrée peut être recouvert de sel ou de poivre, etc. Ce harcèlement conduit le plus généralement à des stratégies d'évitement qui font que l'élève est systématiquement seul pour manger et déjeune dans un état d'hypervigilance et d'alerte face à de possibles agressions ; voire ne déjeune plus du tout.⁵

- Le harcèlement virtuel : l'émergence des nouvelles technologies et des réseaux sociaux ont provoqué la naissance d'un nouveau type de harcèlement dénommé *harcèlement virtuel* ou *cyberharcèlement*. Plus insidieuse, cette forme de *school-bullying* se produit à travers internet et bien souvent hors de l'établissement scolaire. La dangerosité du cyberharcèlement est qu'il renforce le sentiment d'impunité de l'harceleur ainsi que son anonymat. Cet écran

⁵ Romano, H. (2019). Chapitre 1. Comprendre. Dans : , H. Romano, *Harcèlement en milieu scolaire: Victimes, auteurs : que faire ?* (pp. 21-73). Paris: Dunod.

favorise l'anesthésie émotionnelle du harceleur ainsi que son indifférence face à la souffrance de la victime. Si l'écrivaine n'évoque pas nécessairement une hausse du harcèlement scolaire avec l'arrivée des nouvelles technologies — l'une de mes hypothèses que j'avais évoqué préalablement — ces dernières renforcent néanmoins le caractère insidieux du phénomène puisque les réseaux sociaux sont facile d'accès et procurent un certain anonymat.

Hélène Romano, définit le harcèlement scolaire comme « un processus d'usure psychique lié à l'accumulation de micro-violences et d'incidents mineurs ». Ainsi, c'est l'ensemble répété et la multiplication des attaques qui font la dangerosité du harcèlement : la victime vit dans un climat constant de crainte qui la fragilise d'autant plus psychologiquement.

1.1.5 Le cyberharcèlement.

Avec l'émergence des nouvelles technologies et surtout des réseaux sociaux, le harcèlement scolaire ne s'arrête plus aux grilles de l'école mais se poursuit même en dehors de l'établissement, à travers internet : c'est ce qu'on appelle *cyberbullying* ou *cyber-harcèlement*. Ce dernier se base sur les mêmes composantes que le harcèlement scolaire : la répétitivité de l'acte, le déséquilibre des formes et l'intentionnalité de nuire du harceleur. Ce sont d'ailleurs ces trois caractéristiques que nous retrouvons dans la définition de Bill Belsey, éducateur et professeur canadien, qui utilisa pour la première fois le terme *cyberbullying* en 2003.

La cyber-intimidation est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (comme l'e-mail, le téléphone portable et les SMS, la messagerie instantanée, les pages Web personnelles) pour adopter délibérément, répétitivement et de manière agressive un comportement à l'égard d'un individu ou d'un groupe avec l'intention de provoquer un dommage à autrui⁶

À la suite de cette conceptualisation, d'autres chercheurs spécialistes du harcèlement scolaire comme Peter K. Smith, Heidi Vandebosh, Katrien Van Cleemput ou encore Eric Debardieux, proposèrent leur propre définition du cyberharcèlement : toutes convergent vers celle de Bill Belsey. Mais pourquoi le *cyberbullying* préoccupe-t-il tant les pouvoirs publics ? Premièrement c'est son caractère insidieux et omniprésent. Par

⁶ Bellon, J-P & Gardette B., (2017), *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école*, Paris, ESF.

un simple clic, l'harceleur peut diffuser des commentaires, images ou vidéos de manière instantanée et à un large public. La victime n'a alors plus aucun lieu pour se protéger, elle vit dans un état d'insécurité permanent. Elle se sent épiée, prise au piège et l'effet de masse sous-entendu par les réseaux sociaux décuple les ressentis et les conséquences du harcèlement. L'absence de face à face ou de contact direct avec la victime provoque une baisse de l'empathie envers cette dernière or l'empathie est l'un des premiers éléments permettant de faire obstacle au harcèlement scolaire. Michel Walrave, professeur au département des Sciences de la Communication à l'Université d'Anvers en Belgique, parle d'« effet cockpit » en comparaison avec les pilotes de chasse qui ont du mal à réaliser les conséquences de leur tir lorsqu'ils abattent une cible. Ainsi, plus le méfait est lointain, moins le harceleur ressent de l'empathie pour la victime. En quelque sorte, ce que l'on ne voit pas n'existe pas. Après tout, comme dirait Paul McCartney : « Si les abattoirs avaient des vitres, on serait tous végétariens ».

Un autre élément dangereux du *cyberbullying* est la multiplication des rôles. Le harcèlement en ligne n'est pas nécessairement le résultat d'une personne mais de tout un groupe dont chaque membre participe au phénomène à travers une action ciblée (filmer, éditer ou poster une vidéo, la transférer, la commenter ...). Cela signifie également, qu'un harceleur peut l'être pour avoir *participé à un acte de harcèlement* sans pour autant avoir *répété* cet acte. Catherine Blaya, professeur en science de l'éducation, préfère d'ailleurs le terme de *cyber-violences* car il ne contient pas cette notion de répétition. Ainsi, le *cyberbullying* se différencie du harcèlement scolaire par le fait que la notion de répétition n'est pas le fruit d'une personne mais de tout un groupe (harcèlement participatif). Une autre différence réside dans la disproportion des forces entre le harceleur et la victime. Dans le cadre du cyberharcèlement, celle-ci surgit davantage dans la puissance et la supériorité de la technologie. Le harceleur prend l'ascendant grâce aux moyens que lui confère la technologie (diffusion, partage...) mais ce n'est pas pour autant que le rapport de domination existerait dans la vie réelle. Et c'est pour cette raison que le cyberharcèlement n'est pas nécessairement dépendant du harcèlement scolaire, il peut intervenir sans un quelconque lien avec l'École. Mais, quand celui-ci va de pair avec le harcèlement, il en amplifie les conséquences car la victime n'a plus aucun moment ou lieu de répit, les brimades pénètrent jusque dans son foyer par le biais des écrans. Dans le cadre

de ce mémoire, nous ne parlerons du *cyberbullying* que dans le cadre du prolongement du *bullying*.

Bellon & Gardette dans *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école* évoquent les recherches de Parry Aftab, avocate américaine spécialiste en cyberharcèlement, qui a réalisé une classification des profils de harceleur. Elle en distingue six :

- Premièrement, les « avides de pouvoirs » qui sont généralement des harceleurs prolongeant leurs méfaits via internet. Ils possèdent d'ailleurs les mêmes caractéristiques que ces derniers : manque d'empathie, ascendance envers sa victime et une intention délibérée de nuire à sa victime.
- Ensuite, existe également les « filles malicieuses ». Bien que le terme renvoie exclusivement à un acte féminin, Parry Aftab confirme qu'il s'agit d'un abus de langage. Le but de ces harceleurs est essentiellement la moquerie via le partage ou l'échange d'images, de photos ... L'immaturation des harceleurs est bien souvent à l'origine de ces actes.
- Troisièmement, apparaissent les « revenge of nerds ». Ces derniers sont généralement des victimes de harcèlement scolaire qui deviennent harceleurs à l'aide des nouvelles technologies pour se venger du harcèlement dont ils souffrent. Ils ne se vengent pas nécessairement de leur(s) harceleur(s) mais de tous ceux qu'ils considèrent comme un ennemi ou une menace. Ils agissent sous couvert d'anonymat et de manière indirecte en piratant les comptes des réseaux sociaux, en volant des mots de passe... Ils interviennent dans une dynamique d'harceleur-harcelé.
- Ensuite, interviennent les « anges vengeurs » qui se sont donnés pour mission de venger les victimes en s'en prenant aux harceleurs. Ils se considèrent eux-mêmes comme des Robin des Bois du harcèlement : doués en informatique, ils agissent de façon anonyme et dans une démarche de justice. Ils pensent agir pour le bien et c'est là qu'est la dangerosité de ces cyber-harceleurs : ils n'ont pas conscience de leur méfait.
- Cinquièmement, il existe également les « étourdis ou cyber-harceleurs par inadvertance » qui participe au harcèlement en relayant une donnée, une information ou une image. Bien souvent, ils ne réfléchissent pas à leur acte et

n'ont pas consciences des conséquences. Ils sont des harceleurs par inadvertance car ils font preuve de défaut de réflexion plutôt que d'une véritable intention de nuire.

- Enfin, la dernière catégorie est celle des « because I can » qui agissent grâce à l'impunité que leur confère les réseaux sociaux. Dans la vie réelle, ce ne sont pas des harceleurs mais cet anonymat que leur confère les réseaux sociaux leur donne l'opportunité d'agir.

Ainsi, les nouvelles technologies ont repensé les dynamiques du harcèlement. Harceleurs, victimes et témoins se confondent jusqu'à brouiller les frontières de chaque rôle comme dans le cas des « revenge of nerds » ou des « anges vengeurs ». D'ailleurs, certaines catégories n'existent que par l'émergence des réseaux sociaux : c'est le cas de quatre catégories sur six. Les deux premières n'interviennent que comme prolongement d'un harcèlement scolaire préexistant. Par conséquent, les réseaux sociaux ont permis la création de nouveaux espaces d'expression : le *bullying* ne se manifeste plus uniquement dans l'enceinte de l'établissement mais envahit également l'espace privé de la victime à travers ce que l'on pourrait appeler le « cyberspace ». Ainsi donc, les réseaux sociaux ne sont pas nécessairement le signe d'une hausse du harcèlement mais le prolonge en dehors des établissements d'où sa dangerosité.

1.1.6 Les lieux de *school-bullying*.

Tout comme le *cyberbullying*, le *school-bullying* ne se produit pas dans un lieu particulier mais dans des lieux en dehors de la surveillance des adultes. Cela peut-être des lieux étroits comme des vestiaires, des couloirs, un espace entre des casiers ou au contraire des lieux surchargés ou il est difficile de distinguer les élèves les uns des autres, ce qu'il se passe ou ce qu'il se dit (restaurant scolaire, récréation). Les transports en commun sont également un lieu privilégié puisque, pour beaucoup, il n'y a pas de surveillants qui y sont présents. De même, la non surveillance des enfants lorsqu'ils ont accès à internet est un élément essentiel du cyberharcèlement. Ainsi, dans les deux cas, c'est cette caractéristique qui prime plutôt qu'un espace en particulier. Le harceleur doit avoir la possibilité de commettre ses méfaits tout en ayant la certitude qu'il ne se fera pas prendre. Et le sentiment d'impunité qui en découlera

renforcera sa propension à répéter son acte. Voici donc l'un des premiers obstacles auquel peut se retrouver confronté le professeur de langue. Celui-ci étant présent essentiellement dans une salle de classe, il n'est pas forcément témoin des actes qui se passent en dehors de son heure de cours.

1.1.7 *Bullying* ou *Mobbing* : de l'importance des pairs.

Longtemps, les chercheurs se sont intéressés au concept du *bullying* comme une relation duelle entre le harceleur et sa victime. C'est d'ailleurs la théorie de Dan Olweus qui sera popularisée à travers l'Europe. Néanmoins, Anatol Pikas, professeur en psychologie de l'éducation, récupère dans ses travaux le concept de *mobbing* originellement utilisé pour définir le phénomène du harcèlement.

Le *mobbing* diffère du *bullying* dans sa perception du phénomène qu'il considère comme un mécanisme de groupe et non individuel. Les pairs ont une importance prépondérante dans le harcèlement puisque ce sont eux qui décident de sa continuité en l'encourageant voire en le légitimant. Bellon & Gardette (2016) synthétisent les divergences de perspective dans le tableau suivant :

« *Bullying* » vs « *mobbing* »

<i>Bullying</i> Dan Olweus	<i>Mobbing</i> Anatol Pikas
<ul style="list-style-type: none"> - Des actes répétés. - Perpétrés dans un cadre de disproportion des forces. - Avec l'intention de nuire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un phénomène de groupe. - Une disproportion qui résulte principalement du nombre. - Une action perpétrée sous l'influence du groupe, son intentionnalité n'étant pas toujours avérée.

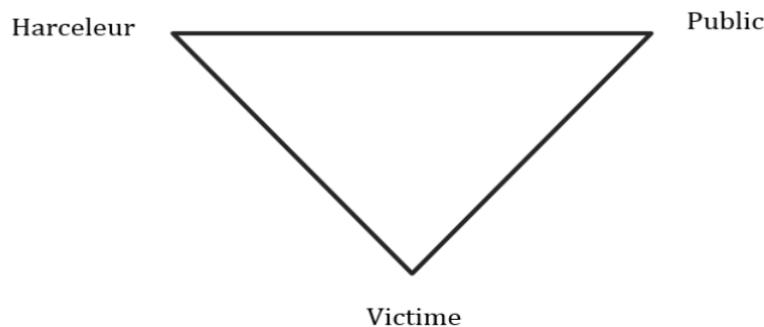
Bellon, Jean-Pierre & Gardette, Bertrand, 2016, *Harcèlement scolaire : le vaincre c'est possible*, ESF, Paris, P.15.

Prendre conscience de ce débat linguistique est fondamental lorsqu'on s'intéresse à la problématique du harcèlement scolaire puisqu'elle permet d'expliquer et d'adopter une posture critique face aux travaux de certains chercheurs. À l'heure actuelle, le concept de *mobbing* tend à s'imposer en France et dans le reste des pays. Les recherches actuelles ont notamment remis en question l'individualisation du phénomène.

Les nouveaux travaux affirment que le harcèlement scolaire consiste presque toujours en une dynamique de groupe dont la pérennité dépend de l'attitude de chaque acteur et surtout d'un en particulier.

Selon Jean-Pierre Bellon, professeur de philosophie et Bertrand Gardette, conseiller principal d'éducation et tous deux pionniers dans la lutte contre le harcèlement, le harcèlement scolaire se compose toujours de 3 acteurs : le(s) harceleur(s), la victime et un certain nombre de témoins (public ou pairs).

Voici le schéma qu'ils proposent dans leur ouvrage *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école* (p.29)



Bellon, Jean-Pierre & Gardette Bertrand, 2013, *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école*, ESF, Paris, P.29.

En effet, le rôle de spectateur est fondamental dans l'impact du harcèlement, car, plus il y a de spectateurs, plus la victime ressent un sentiment d'exclusion et d'humiliation. De plus, les pairs sont ceux qui font vivre le harcèlement. Ils ont le pouvoir de l'appuyer ou d'au contraire, le condamner. Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette dans *Le rôle des pairs dans la constitution du harcèlement scolaire* les dénomme comme l'« invisible visibilité ».

Christina Salmivalli, professeur de psychologie à l'université de Turku en Finlande, distingue trois types de témoins : les *supporteurs*, qui appuient le harceleur et deviennent son assistant. Ils participent en se moquant, en riant, avec des gestes ou en encourageant le harceleur. Ensuite, viennent les *outsiders*. Ils adoptent une posture de retrait face à la situation. Ils ne cautionnent pas nécessairement les actes de harcèlement mais n'interviennent pas. Ils peuvent parfois observer mais sans

intervenir. Enfin, la dernière catégorie est celle des *défenseurs*. Ceux-ci se positionnent contre le harceleur. Ils peuvent soit agir directement ou s'occuper de la victime a posteriori.

Dans le cadre du *cyberbullying*, Bellon & Gardette reprennent la classification de Christina Salmivalli tout en la modifiant pour établir six catégories distinctes : « les supporteurs », « les observateurs » (= « les outsiders ») et « les défenseurs » déjà définis par Christina Salmivalli, ils possèdent les mêmes caractéristiques que pour le *school-bullying*. Puis, viennent « les relayeurs » qui, comme leur nom l'indique, partagent et diffusent des données. Ils favorisent cet effet de masse et contribuent à l'amplification du harcèlement. Ensuite, il existe également « les surenchérisseurs » qui participent à travers l'espace des commentaires. Ceux-ci s'expriment en laissant des commentaires plus injurieux ou virulents que le précédent : cela produit un effet de masse. Enfin, la dernière catégorie est celle des « modérateurs », qui, eux, font parties des témoins bienveillants. Au contraire de toutes les autres catégories évoquées, celle-ci écrit des messages de sympathie à destination des victimes. Par ses mots, elle cherche à apporter du réconfort aux victimes.

Ainsi, le harcèlement scolaire tout comme le cyberharcèlement sont des phénomènes de groupe : les actes sont répétés car ils sont alimentés par les pairs. Par conséquent, pour lutter contre le harcèlement scolaire, il est important d'influer sur les témoins et non pas uniquement sur les harceleurs. Le harcèlement étant alimenté par les pairs, agir sur ces derniers permettrait de diminuer les actes de *school-bullying*.

1.1.8 Victimes et harceleurs : un profil type ?

Mais existe-t-il des profils types de harceleurs et de victime ? À cette question, il existe trois réponses différentes en fonction des recherches menées : oui, non, oui et non.

Du côté du harceleur et du cyberharcèlement, nous avons pu déjà évoquer la classification de Parry Aftab reprise et modifiée par Bellon & Gardette dans *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école*. Dan Olweus évoque quant à lui les « agresseurs-types » qui se caractérisent par une impulsivité et un besoin impérieux de dominer les autres. Selon lui, le harceleur agit sciemment en éprouvant une certaine satisfaction à l'idée de faire souffrir et de soumettre sa victime. Nicole Catheline,

pédopsychiatre spécialiste de la scolarité, va jusqu'à prolonger cette théorie en attribuant au harceleur d'autres caractéristiques :

Les harceleurs se plaignent peu et affichent plutôt une bonne estime d'eux-mêmes, du moins en apparence. Le harceleur éprouve un fort besoin de domination et se montre souvent agressif, tant avec les adultes qu'avec les enfants. Il veut apparaître « dur » aux yeux des autres enfants. Il est le plus souvent plus grand et plus fort que la moyenne, mais obtient des résultats scolaires assez faibles. En général impulsif, voir hyperactif, il est facilement enclin à se sentir « provoqué » par ses pairs.⁷

Cette théorie, plus ancienne, a depuis été niée à maintes reprises. Ainsi, Eric Debardieux note à ce propos : « Le bullying est un concept psychologisant, qui tend à individualiser le problème et à n'en rendre responsable que l'agresseur ou la victime, parfois la famille en minimisant l'influence du contexte socio-économique et celle des institutions ». Bellon & Gardette (2016) remettent également en cause l'existence de « profils-types » qui permettraient de donner une explication rassurante sur l'origine du phénomène et de minimiser alors l'ampleur du harcèlement scolaire. Car, si l'on essentialise chaque protagoniste en le mettant dans une catégorie, on occulte alors tous ceux qui y participent et pourtant ne possèdent pas les traits de caractères cités. Certains élèves harceleurs sont d'ailleurs très sympathiques quand on les rencontre individuellement. Et que fait-on alors du rôle des pairs ? Il paraît donc plus précautionneux de ne pas faire de raccourci entre caractère et harcèlement mais plutôt d'analyser le contexte et le fonctionnement de cette dynamique.

Bien que, comme du côté des harceleurs, il soit difficile d'établir un profil type de la victime, un élément est quand même récurrent. Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'un élève considéré comme sortant de la norme : poids, tailles vêtements, orientation sexuelle, passion, attitude ... Cette différence peut être minime ou même fabriquée et permet aux harceleurs de légitimer leurs actions. Cet élément est l'unique point de convergence entre les chercheurs. Si certains ont d'abord cherché à catégoriser les victimes⁸, des recherches plus récentes ont remis en cause cette classification. Nicole Catheline elle-même énonce dans une interview plus récente : « Le profil de harceleur ou de victime n'existe pas chez l'enfant. Seules des situations

⁷ Catheline, N., 2008, *Harcèlement à l'école*, Paris, Albin Michel, p. 42.

⁸ Nicole Catheline, réaffirme dans l'un de ses ouvrages, *Harcèlement à l'école*, la classification de Twenlow, Sacco et Williams sur le profil des victimes : les victimes soumises, les victimes provocatrices, les victimes masochistes et les victimes sauveurs.

existent. [...] Il n'y a pas de profil, ni de victime, ni de harceleur, il n'y a que des profils de situations »⁹.

1.1.9 Les conséquences du harcèlement scolaire sur les victimes.

Le harcèlement scolaire est un traumatisme qui, à court et à long terme, a des conséquences sur la santé et le développement de l'individu. La première d'entre toutes est l'anxiété provoquée à cause de cet état d'insécurité permanent. Le fait d'être constamment sujet à des attaques place la victime dans un état d'hypervigilance qui se poursuit même après la fin des sévices. D'autres effets du harcèlement peuvent être également révélateur puisqu'ils impactent directement le quotidien de la victime : chute des résultats scolaires, évitement d'une ou plusieurs matières scolaires (peur de rencontrer les harceleurs), bus raté, agressivité, trouble du sommeil et de l'alimentation, phobie ou échec scolaire... Dans les situations les plus poussées (mais hélas pas si rares que cela), la victime peut également faire preuve d'acte auto-agressif : mutilation, tentative ou même suicide.

Ainsi, lorsqu'un enfant est victime de violence, son attitude, en classe ou à la maison, est susceptible de changer. Si les marques ne sont pas physiques elles n'en restent pas moins visibles. Attitudes crispées, douleurs somatiques, ce sont autant d'éléments qui peuvent suggérer un processus de victimisation. Parfois, un comportement agressif ou violent est également signe de harcèlement. Malheureusement, bien souvent, ces changements de comportement sont perçus comme ce que l'on appelle communément « la crise d'adolescence » et ne sont pas pris au sérieux. La vigilance s'impose donc, tant au niveau de l'École que de la famille.

Ces nouvelles informations viennent répondre à l'une des questions posées en préambule, à savoir, quel impact a le harcèlement scolaire sur la construction de l'élève ? Sur son apprentissage ? Il devient clair que les conséquences sont néfastes à court comme à long terme. Être victime de harcèlement scolaire ne se vit pas uniquement sur le moment mais laisse des cicatrices durant toute la vie.

⁹ Pierre Gautrand « Il n'existe pas chez l'enfant de profil type de harceleur ou de victime » in *Les Inrockuptibles*, 9 novembre 2015.

1.2 La France et le *school-bullying* : une reconnaissance tardive.

La question du harcèlement scolaire n'est arrivée que très tardivement en France. Alors que les pays scandinaves avaient déjà lancé leurs premières recherches dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, il fallut attendre les années 2010 pour que l'État français s'intéresse à ce sujet. Mais quelle est la raison d'un tel retard ? Les gouvernements français avaient-ils la prétention de croire que la problématique n'existait pas au sein de nos établissements ? S'il est certes évident que l'État a fait preuve de manquement quant à la question du harcèlement scolaire (dès 1996 Eric Debarbieux alertait les autorités publiques de la dangerosité de ces violences scolaires¹⁰), il n'en reste pas moins que certains obstacles ont entravé sa reconnaissance. Le premier est avant tout d'ordre linguistique.

1.2.1 Une traduction difficile.

Bien que l'expression utilisée en France soit « harcèlement scolaire » l'origine linguistique du concept est anglo-saxonne et s'articule autour de l'expression *school bullying*.

Le terme anglais de *bullying* largement utilisé dans les études internationales, est difficile à traduire, notamment en français. Généralement, on emploie des périphrases – on parle d'un ensemble de micro-violences – ou des termes comme « intimidation », harcèlement ou « brimades » qui ne décrivent qu'une partie de la réalité.¹¹

Mais quelles sont les conséquences de cette traduction partielle ? L'expression anglaise *school - bullying* porte l'accent sur la simultanéité de l'action, c'est une action qui est en train de se dérouler (présence du gérondif *-ing*) : la focale est donc sur les harceleurs. En revanche, la traduction française, elle, arrête son attention sur les victimes, sur des états (« souffre-douleur », « victime », « bouc-émissaire »). Cette traduction détourne le regard des coupables et renforce le sentiment de fragilité des victimes. Ainsi, cela met en lumière le mal en question et non pas son origine, ce qui met en péril la reconnaissance du phénomène. Car nier un problème c'est aussi nier son existence.

¹⁰ Debarbieux E., 1996, *La Violence en milieu scolaire*.

¹¹ Catheline, N., 2008, *Harcèlement à l'école*, Paris, Albin Michel, p. 29.

Une enquête fut menée en 1990 et publiée en 2002 dans quatorze pays différents dont la France. Elle avait pour but de comparer la façon dont toutes ces violences sont appelées et représentées d'un point de vue linguistique. Pour cela, on a montré à des enfants des dessins de violence entre élèves (1245 enfants répartis en deux groupes d'âge, 8 ans et 14 ans, des filles et des garçons) et on leur a demandé de les nommer. En Grande – Bretagne, six termes revenaient le plus souvent (*harassment, bullying, teasing, intimidation, tormenting, peaking-one*) tout comme au Portugal (*abuso, amarse, insulto, provocação, rejeição, violência*). D'autres pays évoquaient également plusieurs synonymes mais en France un seul est revenu, celui de « violence » suivi du qualificatif « direct ou indirect ».

Doit-on y voir ici la négation du phénomène comme s'interroge Nicole Catheline dans son ouvrage *Harcèlement à l'école*. Est-ce encore là une preuve de la difficulté à distinguer ces violences ou du moins à les conceptualiser ? Pour reprendre la question de Nicole Catheline dans son ouvrage *Le harcèlement scolaire* (2015) : « Comment analyser un phénomène si l'on ne peut pas le nommer correctement ? ». Si l'enquête menée n'a pas permis d'élucider la question, il n'en reste pas moins qu'elle pousse à la réflexion et doit nous amener à nous questionner sur la reconnaissance de ces violences à l'école.

1.2.2 L'impact de la représentation sociale.

La difficulté de reconnaissance du harcèlement scolaire nous la devons également aux préjugés dont ces micro-violences ont longtemps souffert. Alors que certains élèves souffraient de sévices répétés, nombreux sont les adultes (parents, surveillants, membres de l'équipe pédagogique) à avoir qualifié ces scènes de micro-violences comme des « jeux d'enfants », des « choses de gosses ». Certains y voyaient même une étape nécessaire à l'apprentissage de la vie, un « rite de passage » avant d'être adulte. Nicole Catheline évoque même la banalisation de ces scènes de violences dans certains romans comme les pudiquement dénommés « romans d'initiation ».

Enfin, certains harceleurs trouvaient en des représentations sociales péjoratives ou des stéréotypes une source de légitimation de leur violence¹².

1.2.3 Le mutisme des victimes.

Hier comme aujourd'hui, le silence des victimes face au harcèlement scolaire constitue un frein à la détection de ces violences. Hélène Molière, dans son ouvrage *Harcelé-Harceleur, une histoire de souffrance et de silence*, chiffre à un sur quatre le nombre d'enfants mutiques. Bien souvent, les élèves ne s'expriment pas par honte car ils se sentent faibles et humiliés. De plus, il arrive parfois qu'ils ne soient pas pris au sérieux par leur entourage familial ou scolaire qui minimisent les faits énoncés en pensant par exemple, que ce n'est qu'une simple dispute, ou un accident ou encore que le meilleur moyen de réagir à ces brimades est le silence. De plus, beaucoup de victimes rencontrent des difficultés à extérioriser leur souffrance que ce soit par peur des représailles ou par honte. L'harceleur puisera, lui, dans le silence de sa victime et par ricochet, dans la non intervention des adultes, une source de légitimation de ses actes.

Dans son article *Les enquêtes de victimation en milieu scolaire : leçons critiques et innovations méthodologiques*, Éric Debardieux dit d'ailleurs : « On sait bien que les statistiques officielles de la délinquance cachent un « chiffre noir » entre faits signalés et victimations subies. Ce chiffre noir atteint ici des proportions caricaturales, montrant bien les difficultés des recensements officiels ».

Ainsi, les enquêtes officielles ne permettent pas de mesurer de manière fiable l'ampleur du phénomène. Si le chiffre avancé est déjà inquiétant (l'Éducation Nationale avance le nombre de 700 000 élèves¹³), il ne reflète pourtant pas la réalité du harcèlement scolaire. Ainsi, instaurer un espace de confiance et de dialogue avec ses élèves est fondamental pour permettre de prendre en charge, au mieux, le harcèlement scolaire dans les établissements.

¹² Nicole Catheline évoque, par exemple, dans son livre *Harcèlement à l'école*, le harcèlement envers les personnes homosexuels.

¹³ Chiffre provenant d'une enquête de victimation (2015) de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

1.2.4 Les années 2010 : une série de plan d'actions.

Ce sont peut-être toutes ces raisons qui expliquent que la première enquête de recensement des victimes en France n'ait été menée qu'à partir de 1996 par le sociologue Éric Debardieux. De plus, il ne faut pas oublier qu'il a fallu attendre 2010 pour que l'Etat français s'engage dans la lutte contre le harcèlement scolaire¹⁴. Le 7 avril 2010, sous l'impulsion de Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale, et de Nicolas Sarkozy, Président de la République, s'ouvrent les États Généraux de la Sécurité à l'École. À l'origine de cette convocation, une succession de faits de violence en milieu scolaire. De plus, l'enquête statistique annuelle SIVIS (Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité Scolaire), à destination des chefs d'établissement et recensant les faits de violences, démontraient une légère hausse des incidents. À la suite de ces États Généraux, Luc Chatel, les 2 et 3 mai 2011, convoque les Assises Nationales sur le harcèlement à l'école auxquels des participants de plusieurs pays vinrent témoigner de leur expérience et aider la France à établir une série de plans d'action pour endiguer le phénomène. À la suite de ces assises, une grande campagne nationale, *Agir contre le harcèlement à l'école*, est lancée le 24 janvier 2012. Eric Debardieux, expert des violences scolaires, Marcel Rufo ou encore Nicole Catheline, pédopsychiatres spécialistes du harcèlement scolaire, participèrent à l'élaboration de cette campagne. À destination des parents, des élèves et de toute la communauté éducative, les différents acteurs de cette campagne mirent en place une série d'outils permettant de prévenir et de prendre en charge le harcèlement scolaire : une plateforme internet dédiée au harcèlement, un service téléphonique *Stop Harcèlement* (le 0880 80 70 10), 3 spots télévisés diffusés sur France Télévision et sur le site internet sont créés. Concernant le cyberharcèlement, un partenariat est établi avec l'association e-Enfance et un numéro d'écoute est créé : le 0820 200 000.

En novembre 2012, une délégation ministérielle dédiée à la lutte contre les violences scolaires, sous le commandement d'Éric Debardieux, est mise en place. Son objectif est d'identifier les grands défis concernant le harcèlement scolaire et d'y apporter des solutions concrètes.

¹⁴ Nous parlerons dans cette partie du harcèlement scolaire au sens large, c'est-à-dire, en incluant le cyberharcèlement. Chaque plan d'action mis en place par le gouvernement a eu pour objectif de lutter contre toutes les formes de harcèlement scolaire.

Mais, le 3 février 2013, Marion Fraisse, 13 ans, se suicide, quelques jours après Matteo Bruno et Alexandre Tranchant, 13 ans et 14 ans, tous les trois victimes de harcèlement scolaire. Cette succession d'affaires secoue fortement l'opinion public d'autant plus que les parents de Matteo Bruno avaient déjà alerté, deux fois auparavant, le collègue de leur fils sur les violences dont était victime leur enfant. Dans le cas de l'affaire Marion Fraisse, en 2017, l'Etat sera jugé partiellement responsable car le collègue n'avait pas assez réagi face aux souffrances de la jeune fille. À la suite de ces évènements, le gouvernement renforce ses actions dans sa lutte contre le harcèlement scolaire.

En mai 2013, Vincent Peillon est nommé Ministre de l'Éducation Nationale. *La loi de Refondation de l'École* du 8 juillet 2013 marque un tournant en donnant une place primordiale à l'amélioration du climat scolaire : la lutte contre le harcèlement scolaire devient une priorité étatique. La circulaire n° 2013-100 du 13 août précise les modalités de ces actions. Les actions à venir seront basées sur trois principes. Premièrement, prévenir, à travers des vidéos, des interventions, la rénovation du site agircontreleharcelementalecole.gouv et la création de six fiches pratiques pour reconnaître, appréhender et prendre en charge le harcèlement scolaire. Ensuite, former le personnel enseignant et la communauté éducative : mise en place d'un plan de formation d'une partie de la communauté éducative des établissements et des futurs ou néo titulaires dans les INSPE (anciennement ESPE). Enfin, prendre en charge le harcèlement scolaire : création de 31 référents académiques à disposition des familles, des victimes et des témoins et mise en place du *Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les collèges et les lycées* visant à aider le personnel des établissements dans la prise en charge des cas de harcèlement. Selon Vincent Peillon, le but de ce plan d'action est avant tout de briser la loi du silence et de « lever les tabous » autour du *school-bullying* mais également du *cyberbullying*. La circulaire n° 2013-100 du 13 août 2013¹⁵ réaffirme que « La loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République prévoit, dans son rapport annexé, que la lutte contre toutes les formes de harcèlement constitue une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire ».

¹⁵<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo31/MENE1315755C.htm#:~:text=Pr%C3%A9vention%20et%20lutte%20contre%20le%20harc%C3%A8lement%20%C3%A0%20l'%C3%89cole&text=La%20loi%20n%C2%B0%202013,chaque%20%C3%A9tablissement%20d'enseignement%20scolaire.>

Le 26 novembre 2013, une nouvelle campagne pour lutter contre le harcèlement à l'école est mise en place. Elle se fonde sur 4 axes : sensibiliser, former, prévenir, et prendre en charge. En complément, le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » est lancé le 30 janvier 2014 dans toutes les académies. Il a pour objectif de sensibiliser les différents acteurs des établissements (élèves et personnels) et de rendre acteur les élèves et les établissements par le biais de différents projets.

L'enseignement moral et civique (EMC), créé par *la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République*, est mis en place de l'école au lycée à partir de la rentrée 2015. Elle permet la création d'un nouvel espace de parole pour évoquer le harcèlement.

De même, en octobre 2015, Najat Vallaud-Belkacem, alors Ministre de l'éducation Nationale, instaure *La Journée Nationale de lutte contre le harcèlement* chaque premier jeudi du mois de novembre. Par la même occasion, elle annonce également un renforcement de la formation des professionnels et prise en charge des victimes et la création d'un nouveau numéro vert le 3020 plus simple à composer. La journée contre le harcèlement sera dédiée à la sensibilisation des élèves via une série d'activités proposée ce jour et la diffusion de vidéoclips et émissions télévisés consacrés au harcèlement. Ainsi, si la France a accusé un retard certain dans la lutte contre le harcèlement scolaire, dès la fin des années 2015, elle est en passe de rattraper son retard. Le 3 juin 2019, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale annonce 10 nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement scolaire¹⁶.

Le 26 juillet 2019, la *Loi pour une École de la confiance* inscrit, dans son article 5, « le droit à une scolarité sans harcèlement ». L'article L. 111-2 précise :

Aucun élève ne doit subir les agissements répétés de harcèlement scolaire qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'étude susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Enfin, depuis la rentrée 2021, le plan PHARE (Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect) est mis en place dans tous les établissements du collège au lycée. L'objectif est d'améliorer et de sécuriser le climat scolaire, pour les élèves mais aussi pour le personnel éducatif.

¹⁶ Document à retrouver en annexe (annexe 1).

Il repose sur 8 axes :

1. « Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC¹⁷, CVL¹⁸) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources »¹⁹.

Enfin, la dernière avancée du gouvernement consiste en la création, en février 2022, d'une application à destination des témoins et victimes numériques : le 3018. Cette dernière a pour objectif de prendre en charge les victimes de violences numériques (revenge porn, chantage à la webcam, usurpation d'identité, violence à caractère sexuelle ...). Géré par l'association E-enfance, partenaire officiel du Ministère de l'Éducation Nationale, du 119 Enfance en danger, de la Police et de la Gendarmerie, elle met en relation élèves, familles ou tout autre utilisateur avec un professionnel. Elle peut également orienter vers un suivi psychologique notamment en redirigeant les victimes vers la Maison des Adolescents avec qui elle est en lien. Enfin, d'un point de vue juridique, le coffre-fort sécurisé mis en place dont l'implication permet la collecte et le stockage des preuves de harcèlement ou de toute autre violence numérique (images, screen, messages...).

¹⁷ « Le conseil de la vie collégienne (CVC) est une instance citoyenne qui favorise l'implication des élèves dans la vie de leur collège ». <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34426>

¹⁸ Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) est une instance où les lycéens sont associés aux décisions de leur établissement scolaire. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1388>

¹⁹ Le programme cité est à retrouver sur le site : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

Par conséquent, en l'espace d'une décennie, les gouvernements français ont rattrapé leur retard concernant la prévention et la prise en charge du harcèlement. Autrefois absent des préoccupations, ce phénomène sociologique est aujourd'hui au cœur des programmes politiques. Il en va de même pour le domaine de la justice.

1.2.5 Une approche juridique du harcèlement.

La circulaire n° 2013-100 du 13 août 2013 intitulée *Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École* dote le harcèlement scolaire d'une définition officielle basée sur celle de Dan Olweus :

La définition (définition établie par Dan Olweus, professeur de psychologie à l'université de Bergen, 1993) du harcèlement que peuvent subir les élèves doit être connue de tous les membres de la communauté éducative : « Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves » [...] Cette violence est susceptible d'être exercée sous diverses formes, verbales, physiques, morales, voire sexuelles. L'usage des nouvelles technologies peut parfois, par des utilisations détournées, favoriser, accroître ou induire des situations de harcèlement. On parle alors de cyberharcèlement.

Il fallut attendre la loi du 4 août 2014 pour que l'Etat reconnaisse enfin juridiquement l'existence du harcèlement autre que dans un cadre professionnel :

Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.

De même, certaines circonstances considérées comme aggravantes alourdissent la peine à deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende. Cela concerne notamment l'âge de la victime (si celle-ci est mineur ou non), les conséquences physiques (ITT) ou l'utilisation d'un moyen de communication au public en ligne. Ainsi, le harcèlement en ligne ou cyberharcèlement consiste en un facteur d'aggravation qui alourdit la sentence.

De même, l'article 222-3-3 condamne l'enregistrement et la diffusion de scènes de harcèlement d'une peine de 5 ans et d'une amende de 75000 euros sans faire de distinction entre l'agresseur, le témoin qui enregistre la scène ou celui qui la diffuse.

Le 2 mars 2022, une nouvelle avancée voit le jour en France. La loi n° 2022-299 visant à combattre le harcèlement scolaire est promulguée et reconnaît le harcèlement scolaire comme un délit pénal passible de 10 ans de prison et de 150000 euros d'amende. Elle stipule :

Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage.

Ainsi, est créé le « délit de harcèlement scolaire » qui reconnaît le phénomène comme un danger pour l'intégrité physique de la victime. Ces peines, s'étendent également aux actes perpétrés à l'extérieur de l'établissement. La loi autorise désormais la saisie et la confiscation des outils numériques ayant servi à harceler une victime. De même, il réaffirme également le devoir des plateformes en ligne à modérer les contenus, notamment ceux des réseaux sociaux : la lutte contre le harcèlement scolaire est inscrite comme une priorité des plateformes numériques.

Ainsi, cette loi du 2 mars 2022 marque la dernière avancée en France concernant le harcèlement scolaire. Dès 13 ans, les auteurs de harcèlements encourent des sanctions (mesures éducatives, amendes ou peines de prison) allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 7500 euros d'amende pour un mineur. En renforçant les sanctions pénales, la loi reconnaît officiellement le harcèlement scolaire comme une infraction aux conséquences graves.

1.2.6 Des premiers éléments concluants.

À la lumière de ces éléments, plusieurs informations viennent confirmer ou infirmer nos hypothèses. Premièrement, oui, le harcèlement scolaire est un phénomène difficile à détecter, d'autant plus lorsqu'il est verbal car les mots ne laissent pas de preuves et les harceleurs font en sorte de commettre leurs méfaits dans des lieux non surveillés des adultes. Ensuite, le harcèlement scolaire est un concept clair et défini par des chercheurs mais aussi juridiquement ce qui ne laisse pas de doute sur ce qu'il sous-entend. Il possède des caractéristiques reconnues par le monde de la recherche et par les acteurs politiques. Certes, le harceleur n'a parfois pas conscience du mal qu'il

commet, mais il n'en reste pas moins qu'il est à l'origine d'une grande souffrance pour la victime : les sévices ont des conséquences à court mais aussi à très long terme. Les séquelles peuvent être dramatiques et conduire à des actes tragiques. Enfin, si le *cyberharcèlement* n'est pas à l'origine d'une hausse des cas de harcèlement, il le rend plus insidieux et renforce son impact sur les victimes. Le refuge que trouvaient ces derniers dans leur foyer n'est plus car les réseaux sociaux ne restreignent plus les attaques aux murs du collège. Ainsi donc, ce cadre théorique nous apporte déjà des informations sur le contexte historique et juridique du *school-bullying*. À présent, laissons la parole aux professeurs de langue. En tant que membres de l'équipe éducative, ils sont en première ligne face à la problématique du harcèlement scolaire.

CADRE EXPÉRIMENTAL.

DEUXIÈME PARTIE. PRÉVENIR ET AGIR : L'ENGAGEMENT DES PROFESSEURS DE LANGUE VIVANTE FACE AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE DANS LES COLLÈGES.

2.1 Le professeur de langue dans sa classe.

Entre les murs de la classe de langue opère un chef d'orchestre : le professeur. D'une main de maître, il doit être en mesure d'apporter à tous ses élèves un apprentissage de qualité en accord avec les textes officiels. Mais son rôle ne s'arrête pas là. Le professeur n'est pas uniquement responsable des contenus pédagogiques qu'il propose mais aussi de tout acte accompli dans sa classe et de la manière dont il l'a réceptionné. Il doit, par sa gestion de classe, assurer un climat serein et bienveillant pour ses élèves. L'épanouissement de l'élève en tant qu'apprenant et en tant qu'individu est donc à sa charge le temps de son cours. Si l'identification du harcèlement scolaire par les professeurs est l'une des problématiques soulevées lorsque l'on évoque ce phénomène, la question de l'influence des pratiques éducatives sur le *school-bullying* se pose.

2.1.1 Un choix méthodologique.

Dans le cadre de mon mémoire sur le harcèlement scolaire, il me semblait fondamental de laisser la parole aux protagonistes de ce sujet : les professeurs de langue. Qui de mieux que ces derniers pour parler de leur métier et des difficultés qu'ils peuvent entrevoir dans la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire. Afin de recueillir leur parole, j'ai choisi de mettre en place un questionnaire élaboré sur la plateforme Google Forme à partir de mes hypothèses²⁰. Facile d'accès et permettant une large diffusion et donc, un plus grand panel de réponses, le questionnaire a été pour moi l'outil privilégié pour récolter ces données. Lorsque j'ai créé ce questionnaire, ma

²⁰ Document à retrouver en annexe (annexe 2).

question principale a été « qu'ai-je envie de savoir ? ». A partir de ma problématique, j'ai élaboré des questions. Mon objectif ici était de veiller à respecter la genèse du sujet, tout en restant très objective dans la formulation de celles-ci pour ne pas orienter le lecteur. Par ailleurs, l'idée était de créer un questionnaire le plus synthétique possible afin de ne pas dissuader les destinataires lors de sa diffusion. Ainsi, j'ai créé une liste d'une dizaine de questions à choix multiples ou réponses courtes lorsqu'il me semblait pertinent que les destinataires développent leur réponse. Le questionnaire final a été déposé sur deux forums Facebook de professeurs d'espagnol afin de m'adresser rapidement à mon public cible.

2.1.2 Des questions au service de mes hypothèses.

Comme mentionné précédemment, je souhaitais que mon questionnaire soit concis et précis, car le but de ces questions était qu'elles alimentent mes hypothèses et ma problématique. Multiplier les questionnements risquait ici de provoquer un effet de lassitude que l'on pourrait traduire de deux manières différentes : des réponses dites « automatiques » ou un abandon pur et simple du répondant. De même, il était important que j'effectue un tri dans l'élaboration de cet outil afin d'écartier toute question superflue qui ne servirait pas à alimenter mes recherches. Afin de prévenir toute forme de démotivation de la part du lecteur, j'ai donc tenté de rendre cet outil le plus performant possible tout variant les types de questions (questions à choix multiples ou question à réponse courte).

Dans un premier temps, j'ai souhaité intégrer une présentation succincte des répondants : niveau d'enseignement et ancienneté dans le métier. En effet, il s'agissait ici de recueillir l'expérience du rédacteur afin de pouvoir situer son implication dans le traitement de la problématique évoquée.

Ensuite, la première question abordant la thématique cible a bien sûr été celle de la définition du harcèlement scolaire puisque pour analyser cette dimension de microviolences, il me semblait pertinent de connaître, premièrement, les représentations sociales de cette problématique. Ce que j'ai cherché à savoir avant tout, était : « Les professeurs de langue savent-ils réellement définir la problématique du harcèlement scolaire ? Quels sont pour eux les trois caractéristiques principales de cette problématique ? ». Pourquoi le nombre de trois ? Car Dan Olweus, dans sa

définition originelle, a désigné le *school-bullying* comme un ensemble de trois dimensions : la répétitivité de l'acte, la disproportion des forces et l'intention de nuire. Lesquels de ces éléments peut-on retrouver dans l'imaginaire collectif ?

Mes interrogations suivantes portaient sur l'évolution du harcèlement scolaire dans notre société. Les professeurs de langue étaient-ils en adéquation avec Éric Debardieu pour affirmer que la France accusait un retard important concernant la prise en charge du harcèlement scolaire ou était-ce alors, comme d'autres l'imaginaient, que le *school-bullying* était un phénomène récent ? De plus, quelle était la tendance dans l'évolution de la problématique ? Confronter mes lectures à une enquête de terrain me semblait être le meilleur moyen de vérifier mon hypothèse sur l'augmentation du nombre de cas.

Enfin, mes dernières attentes portaient sur l'expérience du professeur de langue en tant que tel, sa représentation du harcèlement scolaire et son implication dans la lutte contre ce phénomène. Pour cela, j'ai cherché à recenser les actions menées par les enseignants répondants et à recueillir leur expérience en lien avec cette problématique (impact du harcèlement scolaire sur leurs élèves, effets de leurs projets de sensibilisation...).

2.1.3 Un public varié et de tous niveaux.

Au final, quarante personnes ont répondu à ce questionnaire, la grande majorité étant des enseignants de collège. Cela s'explique par le fait que le questionnaire ait été déposé sur deux forums Facebook, l'un s'adressant à des professeurs d'espagnol de tous niveaux et l'autre à des professeurs d'espagnol du collège (moi-même ayant à ma charge des classes de 5^{ème} et de 4^{ème}). L'ancienneté des rédacteurs est très hétérogène puisque l'expérience va de l'année de stage à 32 années de métier. Ainsi, le degré d'expérience est très divers, et pourtant, la grande majorité des professeurs s'accordent sur les réponses.

2.1.4 Définir le harcèlement scolaire : divergences et similitudes.

La première question de mon questionnaire porte sur la définition du harcèlement scolaire en trois mots. Si les réponses ont été variées, il n'en reste pas moins qu'elles ont de grandes similarités. Premièrement, la notion de répétition est assez récurrente. Des mots tels que « action répétitive », « répétition » « comportement répété » et « fréquents » apparaissent. Au total, la notion de répétition revient dans 11 réponses : il s'agit de l'élément le plus évoqué dans ce questionnaire. Cette caractéristique évoquée par Dan Olweus dans la définition originelle du *school bullying* est donc bien ancrée dans l'imaginaire collectif. Nous pouvons donc affirmer, dans une moindre mesure, que cet aspect-là est bien assimilé et que donc les professeurs savent faire la différence entre un fait de violence isolé et une situation de harcèlement.

Les autres réponses mentionnées suite à cette première question peuvent être regroupées en quatre catégories distinctes : la caractérisation du harcèlement, la victime, l'harceleur et les témoins.

Certains adjectifs similaires dans leur sens ont été mentionnés et permettent de caractériser le *school-bullying* : triste, intolérable, ravageur, destructeur, insidieux, frustrant, mesquin, cruel, douloureux, fourbe ... Il s'agit d'un lexique péjoratif qui témoignent du caractère double du harcèlement scolaire : presque invisible et pourtant impactant.

Une des réponses est d'ailleurs très intéressante puisque l'un des mots inscrit est « (in)visible ». Les parenthèses autour du suffixe sont très révélatrices puisque d'un mot, deux apparaissent. Que cherche à nous dire le rédacteur ici ? Que le harcèlement scolaire, même s'il est difficilement décelable, peut-être détecté via certains éléments ? Ou encore qu'on le dit invisible car on ne veut pas le voir ? Même si ce ne sont que des hypothèses, cette réponse laisse la porte ouverte à de nouvelles réflexions.

Intéressons-nous à présent aux victimes. Le mot en lui-même ne fut pas beaucoup utilisé, cependant, plusieurs autres termes réfèrent à la souffrance et aux conséquences du harcèlement scolaire chez les individus : « stress, décrochage, souffrance, douleur, perte de conscience » entre autres. Cela montre bien que, la problématique fait aussi écho chez les répondants aux répercussions directes sur les victimes, et les conséquences au niveau comportemental. Ainsi, ces informations

viennent enrichir notre réponse sur l'impact du harcèlement scolaire sur les élèves : les répercussions ne sont pas uniquement scolaires, elles affectent également la vie quotidienne de l'adolescent et elles sont autant physiques que mentales.

Pour terminer, peu de termes sont utilisés pour évoquer les témoins, seul le mot « groupe » est utilisé. L'expérience des professeurs de langue, tendrait à montrer qu'il existe une véritable dynamique entre pairs, les violences ne seraient pas perpétrées individuellement. Faudrait-il alors, comme le préconise Anatol Pikas, utilisé plutôt le terme *mobbing* au profit de celui de *school-bullying* ? Peu de réponses évoquent la présence d'un seul agresseur — deux au total mentionnent réellement un acte individuelle — alors que 25 % des réponses mentionnent une dynamique de groupe. Il s'agit donc pour ces répondants d'un élément prédominant du harcèlement scolaire. Ou, dans une autre mesure, les réponses montrent ici que la variable du « groupe » ou de « l'auteur » qu'il soit témoin ou auteur direct est souvent ignorée par les professionnels. Cela révèle quelque chose d'important : que le focus est souvent porté sur la victime mais pas sur ce qui l'entoure.

2.1.5 Évolution du harcèlement scolaire.

Si les recherches montrent un retard dans la prise en charge du harcèlement scolaire au niveau français cela ne signifie pas pour autant que cette problématique n'existait pas auparavant. Les professeurs de langue, en première ligne face aux élèves, sont les plus à même de témoigner sur cette question. À la question « Selon vous, le harcèlement scolaire est-il un phénomène récent ou une prise de conscience tardive ? », 95% des répondants ont affirmé que la problématique était préexistante et non un phénomène nouveau comme certains médias peuvent parfois le décrire. Par ailleurs, 59 % dénonce une augmentation de cas ces dernières années. Seule une personne parle d'une diminution du phénomène, le reste des répondants considérant le nombre de situations comme stable.

L'orientation des professeurs de langue sur cette question vient confirmer notre hypothèse : bien que la problématique du harcèlement scolaire ne soit pas ce que l'on pourrait qualifier de « nouveau phénomène sociétal », sa reconnaissance et sa prise en charge au sein des établissements scolaire est quant à elle plus récente. Par ailleurs, les professeurs soulignent ici une tendance à l'augmentation des cas de

harcèlement. La raison de cette accroissement Nicole Catheline l'explique principalement, de par l'émergence et la popularisation de nouvelles plateformes d'échange tels que les réseaux sociaux. Les violences interviennent désormais en dehors de l'École et se poursuivent sur Internet. De plus, ces mêmes réseaux sociaux sont aussi des médias de masse et s'ils favorisent une démocratisation de la parole collective, ils permettent aussi de relayer les informations à un large public, du plus jeune aux plus âgé.

2.1.6 Repérer le harcèlement scolaire.

Mais alors, comment le professeur de langue peut-il repérer le harcèlement scolaire ? Y-a-t 'il un impact visible sur l'élève ? À cette question, deux mots reviennent quasiment systématiquement : l'isolement de l'adolescent (plus de trois quarts des réponses contiennent ce mot ou un synonyme) et un mal-être général. Ainsi donc, le *school-bullying* aurait une incidence sur le comportement de l'élève. Un professeur évoque d'ailleurs comme symptôme « un changement soudain d'attitude ». À contrario, d'autres dénoncent de l'agressivité envers ses pairs ou envers le professeur. Par conséquent, les réactions sont antinomiques ; beaucoup deviennent plus introverti mais certains, au contraire, s'expriment par le biais de la provocation. Un autre indicateur est la chute des résultats scolaires voir même le décrochage de l'élève. Le stress, l'état de vigilance permanent empêchent l'élève de pouvoir réfléchir ou d'apprendre correctement, ce dernier se retrouve alors confronté à une baisse de ses résultats. Cet abandon du système scolaire peut même aller, selon les professeurs interrogés, jusqu'à l'absentéisme régulier de l'adolescent. L'École devient source d'angoisse et d'échec et l'élève en vient alors, dans les cas les plus extrêmes, à développer une véritable phobie scolaire.

Enfin, d'autres enseignants évoquent l'impact physique du *school-bullying* : une variation soudaine de poids, des bleues ainsi que des scarifications. Ces blessures physiques peuvent être infligées par les pairs ou par l'individu lui-même via de l'automutilation. Bien souvent, il s'agit de l'expression d'une souffrance interne que l'individu ne parvient pas à exprimer autrement. Par ailleurs, il est récurrent que ces violences s'inscrivent dans le temps, en dehors du cadre et de la période où elles ont été perpétrées.

Ces dernières analyses viennent confirmer l'une de nos hypothèses à savoir que le harcèlement scolaire laisse des séquelles sur la victime, physiquement ou mentalement, et à long terme. À l'âge du passage vers l'adulte, l'adolescent se construit essentiellement à travers le regard de l'autre et chaque mot reçu est alors vécu comme une vérité. Par ailleurs, le développement des réseaux sociaux génère aussi de nouvelles problématiques comportementales et psychologiques chez les adolescents, notamment sur l'estime de soi. Ils contribuent à véhiculer des modes de pensée, des codes et des standards de beauté, qui tendent à renforcer le mal être des jeunes adultes en construction.

Ainsi donc, le harcèlement scolaire est devenu en une décennie l'un des plus grands enjeux de l'Education Nationale. Les professeurs de langue vivante, en tant que professionnels de l'éducation, se sont retrouvés en première ligne tant dans la prévention que dans la prise en charge du *bullying*. Rappelons que depuis *la Loi de Refondation de l'École* du 8 juillet 2013, l'État a fait de la formation des personnels, l'une des priorités concernant la lutte contre le harcèlement scolaire. Il considère donc que celle-ci est déterminante dans sa prise en charge. Mais comment faire face à ce phénomène ?

2.2 Le professeur de langue, un membre de l'équipe éducative.

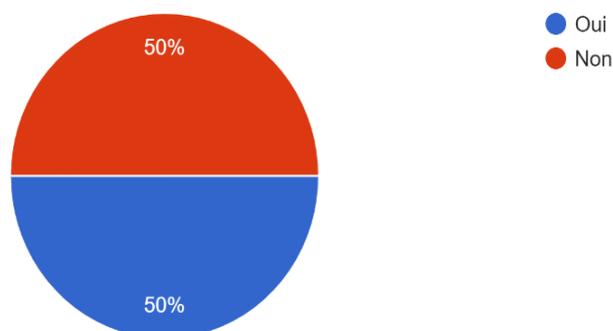
Si le professeur de langue opère, la majorité du temps, au sein de sa salle de classe, il fait également parti d'un ensemble, la communauté éducative qui agit hors des murs de la classe. Ainsi donc, son champ d'action n'est pas restreint qu'à ses élèves mais à l'ensemble de l'établissement.

2.2.1 Sensibiliser, prévenir et prendre en charge : un manque de moyen ?

Bien que le harcèlement scolaire soit désormais reconnu comme une problématique à part entière, le professeur de langue, comme tout membre de l'équipe pédagogique a-t-il les ressources nécessaires pour faire face à cette problématique ? Les réponses sont ici très mitigées puisque la moitié des enseignants ayant témoigné estime que non tandis que l'autre moitié affirme qu'ils ont les moyens d'agir.

Pensez-vous que le professeur de langue ait les moyens nécessaires pour agir contre le harcèlement scolaire ?

40 réponses



En effet, une majorité pense que l'Education Nationale n'a pas déployé de moyens suffisants pour faire face au harcèlement scolaire et pratiquement tous sont d'accord également pour dire que leur formation à l'Inspe n'a pas été suffisante pour affronter ce problème. En septembre 2021, les sénateurs évoquaient aussi le désarroi des équipes éducatives et surtout des enseignants qui s'estimaient désarmés face au harcèlement scolaire. Ils préconisaient alors la mise en place de formations

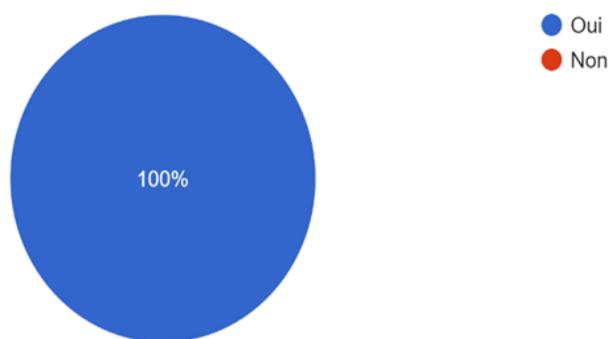
complémentaires sur l'empathie, la bienveillance ainsi que la sensibilisation obligatoire de tous les enseignants dans les formations initiales et continues. C'est aussi le parti pris des chercheurs français qui estiment que pour prendre en charge et lutter contre ce fléau, il faut avant tout le comprendre. Et surtout, que ceux qui se trouvent en première ligne, c'est-à-dire les enseignants, soient aptes à le détecter.

2.2.2 Prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire : une mission du professeur de langue ?

77.5 % des personnes interrogées ont déjà été confronté à la problématique du harcèlement scolaire : le phénomène est donc bel et bien présent dans un grand nombre — voir sans doute l'ensemble — des établissements du second degré. À la question « Pensez-vous que le professeur de langue ait un rôle à jouer dans la prévention et la prise en charge du harcèlement scolaire ? », la réponse a été unanime : sur quarante participants, tous ont répondu « oui ».

Pensez-vous que le professeur de langue ait un rôle à jouer dans la prévention et la prise en charge du harcèlement scolaire ?

40 réponses



Cela montre bien l'engagement des enseignants face à cette problématique. Mais alors, quelles sont les moyens dont disposent les professeurs pour aider leurs élèves ? La réponse principale est avant tout de l'ordre du contenu du cours : créer une séquence sur le thème du harcèlement scolaire est l'action principale de

prévention. Ainsi, comme le précisent plusieurs rédacteurs, leur rôle est de sensibiliser afin de faire prendre conscience, de montrer et d'échanger. Mais, le professeur de langue est aussi un membre de l'équipe pédagogique ; à ce titre, il a le devoir d'alerter ses pairs sur d'éventuelles situations qu'il aurait pu repérer au sein de sa classe. L'une des réponses évoque par exemple le programme Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect (PHARE) qui est l'un des récents leviers pour lutter contre le harcèlement scolaire. L'équipe référente est chargée d'agir, dans l'établissement évoqué en réponse, elle regroupe la CPE, l'infirmière, une assistante d'éducation et une des secrétaires : si un cas est repéré ou suspecté, ils doivent être avertis. Ainsi, l'enseignant est vu comme un lanceur d'alerte : il observe, repère et prévient (les parents, la CPE, le professeur principal, l'infirmière et surtout la direction). Cependant, il peut rencontrer des difficultés majeures dans ce devoir de signalement, telles que : le manque de soutien de la hiérarchie (manque de coopération, absence de réaction, ne pas être écouté ou cru), le manque de moyens (manque de temps, classes surchargées) et le mutisme des élèves (peur des représailles, effet de groupe, honte des victimes ...).

Au sein de ses cours, en tant que professeur de langue, ce dernier peut agir et prévenir le phénomène du harcèlement scolaire. À la question « Abordez-vous la thématique du harcèlement scolaire au sein de vos cours ? », 82.5% des participants à ce questionnaire ont répondu oui. Ceux qui l'ont évoqué l'ont fait à travers diverses séquences comme l'amitié, les réseaux sociaux ou le rapport de soi.

Toutes ces informations viennent prouver que les professeurs de langue se sentent concernés par le phénomène du *school-bullying* : si certains aspects, peuvent entraver sa prise en charge, il n'en reste pas moins qu'il soit très souvent abordé dans les établissements du second degré que ce soit au sein des cours, lors des vies de classe ou durant certains moments plus informels. Ainsi, ces dernières données remettent en cause mon hypothèse concernant l'implication des équipes pédagogiques dans le traitement de cette problématique. Les professeurs de langue revendiquent un rôle de sensibilisation qu'ils incarnent au sein de leurs séquences.

2.2.3 Anatol Pikas et la Méthode de la Préoccupation Partagée.

À la question « Pensez-vous que le professeur de langue ait un rôle à jouer dans la prévention et la prise en charge du harcèlement scolaire ? », un professeur a répondu : « N'importe quel professeur, pas seulement le professeur de langue. À travers la méthode de la préoccupation partagée ». Mais à quoi fait-il référence ?

Pionnier dans le traitement des situations de harcèlement scolaire, Anatol Pikas met au point, dans les années 1970, en Suède, « La Méthode de la Préoccupation Partagée » (ou MPP) qui démontrera une grande efficacité. Aujourd'hui encore, même si elle a subi quelques modifications, elle reste l'option privilégiée des professionnels de l'éducation.

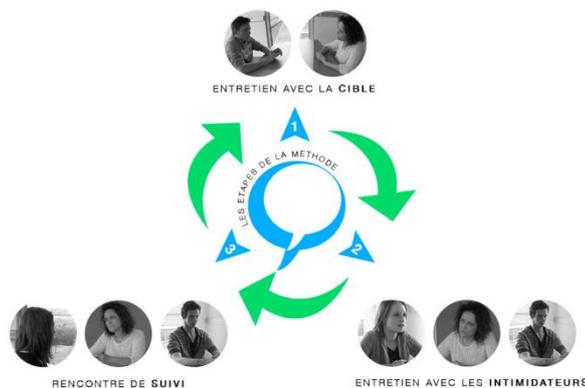
La MPP consiste en une succession de rencontres avec les différents acteurs du harcèlement notamment avec le harceleur à qui on lui fera part d'inquiétudes concernant le bien-être de la victime afin de développer son empathie.

À l'origine, la MPP comporte quatre étapes :

1. Premièrement, le médiateur désigné rencontre l'harceleur présumé et évoque avec lui le bien-être de la victime. Sans l'avertir des soupçons portés contre lui, il lui fait part de sa préoccupation pour la victime et lui demande des conseils afin que celle-ci aille mieux.
2. Deuxièmement, Un entretien individuel est organisé avec la victime. Le médiateur lui témoigne son soutien et lui dit qu'il a rencontré l'harceleur présumé.
3. Les semaines qui suivent sont marquées par une série de rencontres avec les harceleurs afin de voir si les suggestions proposées ont été appliquées et avec la victime pour voir si, de son côté, elle a ressenti une amélioration.
4. Enfin, une dernière rencontre est organisée entre les deux parties afin de confronter le harceleur à ses actes.

Aujourd'hui, cette dernière étape est discutée, il n'y a donc plus de rencontre au sommet entre les deux parties mais un suivi victime/harceleurs. Jean-Pierre Bellon,

Bertrand Gardette et Marie Quartier, qui sont à l'origine de l'adaptation française de cette méthode (la MPP^{FR}) la redessine en trois axes²¹.



<https://www.preoccupationpartagee.org/les-etapes-de-la-methode/>

Cette méthode n'est pas, comme on aurait tendance à le penser, uniquement à destination des conseillers principaux d'éducation. L'intervenant qui mène les entretiens est avant tout membre d'une équipe de professionnels spécifiquement formés au traitement des situations d'intimidation. Le professeur de langue en tant qu'acteur de la communauté éducative, peut, s'il y a été formé, et à la demande du chef d'établissement, prendre en charge certaines de ces situations.

Ainsi donc, il semblerait que cette méthode soit de plus en plus évoquée en France comme le suggère la réponse de cette enseignant. Par sa réponse, ce professeur nous permet d'apporter un élément de réponse à notre problématique : La Méthode de la Préoccupation Partagée donne au professeur un moyen pour lutter contre le harcèlement scolaire.

²¹Le schéma récapitulatif suivant est proposé sur le site internet dédié à la MPP^{FR} : <https://www.preoccupationpartagee.org/>

2.2.4. Mettre en place un climat d'écoute bienveillant.

Être confronté au harcèlement scolaire c'est aussi se confronter au mal-être d'un élève. Afin de prendre en charge cette souffrance certains enseignants évoquent, à la réponse « Selon vous, que peut faire un enseignant lorsqu'il se retrouve confronté à la problématique du harcèlement scolaire ? », l'écoute, la bienveillance ou l'apaisement dont ils font preuve durant le cours mais aussi pendant des moments plus informels. D'autres évoquent également les rituels de classe comme outil indispensable pour structurer le cours et donc apporter à l'élève un cadre qu'il connaît donc rassurant.

Les recherches avancées par Benoît Galand, Virginie Hospel et Noémie Baudoin dans *Prévenir les violences à l'école* (2012) tendent à montrer que les pratiques enseignantes et notamment la gestion de classe influent sur le climat scolaire et donc, indirectement, sur le harcèlement scolaire.

Ces études indiquent que les violences entre élèves sont moins répandues dans les classes où les enseignants mettent en place des routines relatives aux activités d'apprentissage, suivent les progrès des élèves et les interactions sociales entre élèves, interviennent rapidement en cas de problème, établissent des règles claires et les appliquent de manière équitable. ²²

La notion prépondérante dans cette étude est donc celle de justice scolaire que l'on retrouve comme étant l'un des sept facteurs d'amélioration du climat scolaire. Afin de faire reposer son cours sur un climat serein, le professeur doit donc veiller à l'égalité de tous ses élèves afin de minimiser le plus que possible les sentiments d'injustice. Pour cela, bien qu'il soit important d'individualiser chaque élève afin de lui montrer sa reconnaissance en tant que personne et non en tant que membre d'un groupe, il faut néanmoins veiller à valoriser l'ensemble de la classe, aussi équitablement que possible, afin de montrer l'impartialité de ses actes. Le collège étant un lieu de construction de l'adulte, le professeur doit participer à la connaissance des élèves sur leur propre personne et encourager leur estime de soi par le biais de commentaires valorisant leurs progrès.

²² Galand, B., Hospel, V. & Baudoin, N. (2012). Chapitre 7. L'influence du contexte de la classe sur le harcèlement entre élèves. Dans : Benoît Galand éd., *Prévenir les violences à l'école* (pp. 123-136). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.verho.2012.01.0123>

Ainsi, le professeur de langue, à l'instar des autres professeurs, doit veiller au bien-être de ses élèves. Il n'est pas simplement le médiateur entre l'élève et le savoir mais aussi un interlocuteur privilégié de celui-ci. Un adolescent passe en moyenne, 26 heures au sein d'une salle de classe. Et ce, réparti sur un laps de temps de 5 jours par semaine. Par conséquent, le professeur, de par sa fonction, est l'une des personnes qu'il côtoiera le plus durant la majorité de son adolescence. L'enseignant doit donc lui apporter le soutien émotionnel propice à son développement et à son bien-être. Cette compétence est avant tout une mission éthique mais elle est également inscrite officiellement dans *Le référentiel de Compétences des Métiers du Professorat et de l'Éducation* publié au Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015. Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves doivent agir en éducateur responsable et « contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance »²³.

La lutte contre les violences scolaires est donc, officiellement l'une des compétences du professeur de langue. Le Référentiel dit d'ailleurs très clairement que l'enseignant doit « intégrer dans ses démarches la lutte contre les discriminations ». Les études mentionnées dans *Prévenir les violences à l'école*, article cité préalablement, témoignent de l'importance de l'intervention des enseignants. Plus ces interventions sont rapides voir immédiates et fermes, moins les violences entre pairs sont amenées à se répéter au sein des classe. Par conséquent, les exclusions d'un élève par le reste du groupe, les insultes, moqueries ou tout acte déplacé sont à bannir de l'espace classe. Le Bulletin officiel n°13 du 26 mars 2015 rappelle l'importance de mettre en place et de maintenir des règles pour vivre ensemble dans le respect et la tolérance. Créer un espace propice à une vie collective sereine et bienveillante est donc l'un des rôles du professeur de langue.

²³ Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015.

2.2.5 L'amélioration du climat scolaire.

Enfin, un dernier élément de réponse me paraît intéressant. L'un des répondants évoque la notion de « climat scolaire » comme outil pour lutter contre le harcèlement scolaire. Et, il est vrai que l'amélioration du climat scolaire est l'un des chevaux de bataille des politiques publics de cette décennie. Mais qu'entend-on par climat scolaire ?

Il s'agit de la qualité de vie à l'école que ce soit au niveau individuelle (le ressenti de l'élève, du personnel, des parents ...) et collectif (interaction entre pairs, dialogue avec les parents...). Le climat scolaire repose sur 5 axes²⁴ :

1. **Les relations** entre chacun des acteurs gravitant autour de l'établissement scolaire (collaboration, implication des parents et des élèves dans le processus d'apprentissage ...).

2. **L'enseignement et l'apprentissage** : qualité de l'apprentissage, formation des personnels, pédagogies innovantes, écoute de l'élève et implication de ce dernier dans son apprentissage ...

3. **La sécurité** physique ou émotionnelle pour les élèves mais aussi pour chacun des membres de l'établissement (professeurs, assistants d'éducation, personnel technique ...).

4. **L'environnement physique** : la propreté et l'état des locaux, les infrastructures et le matériel proposés ...

5. **Le sentiment d'appartenance** : à une classe, à l'équipe éducative, à la communauté scolaire...

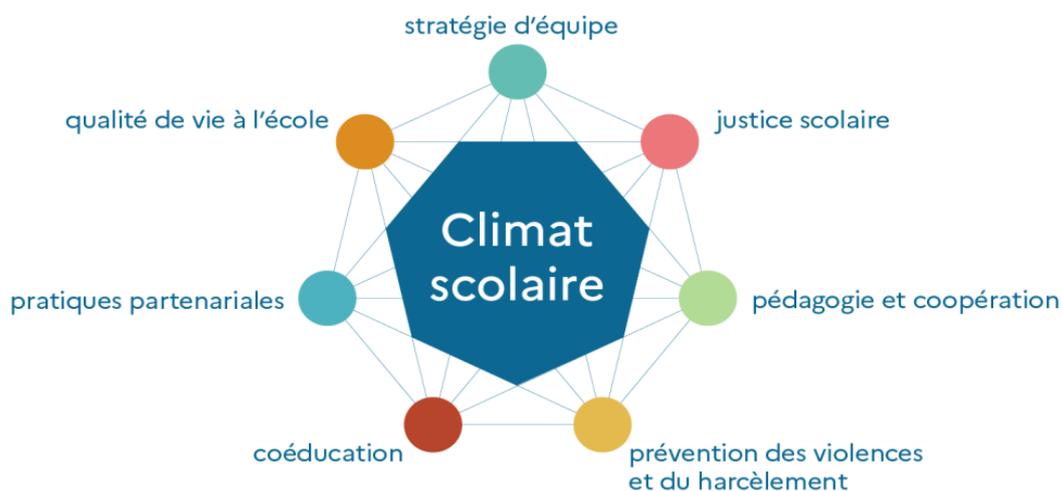
Eric Debardieux, dans l'un de ses rapports pour le Ministère de l'Éducation Nationale, fait mention du lien intrinsèque entre climat scolaire et violence à l'école, notamment la violence entre pairs²⁵. Plus le climat scolaire est conflictuel, plus l'indice de victimation est haut, et à l'inverse, plus le climat scolaire est serein, moins la violence

²⁴ Eric Debardieux reprend les travaux de Jonathan Cohen co-fondateur et président du National **School Climate** Center (NSCC)

²⁵ Debardieux, E., (2015) « Du « climat scolaire » : définitions, effets et politiques publiques » dans *Revue Éducation et formations*, n° 88-89.

scolaire s'installe dans les établissements. Par conséquent, l'amélioration du climat scolaire est l'une des conditions nécessaires à la lutte contre le harcèlement.

L'Éducation Nationale fait reposer cette amélioration sur 7 facteurs :



<https://eduscol.education.fr/976/ameliorer-le-climat-scolaire-pour-une-ecole-de-la-confiance>

L'un de ces 7 facteurs est donc la prévention des violences et du harcèlement. Ce dernier n'en est pas moins corrélé avec les 6 autres éléments. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'Etat, en novembre 2018 a mis en place le Plan de Prévention du Harcèlement entre Élèves²⁶. Reprenant les 7 axes de l'amélioration du climat scolaire, il consiste en une série d'actions, à destination des élèves, des professeurs mais aussi de tous les autres acteurs des établissements scolaires notamment les parents d'élèves. Le professeur est notamment amené, dans sa pratique pédagogique, à intégrer cette thématique au sein de ses cours en l'adossant, au collège, au socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans le domaine 3 « La formation de la personne et du citoyen ».

Enfin, afin d'améliorer le climat scolaire, le site *eduscol* propose également des fiches de positionnement pour chaque métier dont celui d'enseignant. Celles-ci permettent d'interroger le métier de professeur et son champ d'action dans l'amélioration du climat scolaire tout en lui donnant des pistes pour poursuivre son engagement.²⁷ Car, comme le rappelle Eric Debardieux dans son rapport pour la revue *Éducation et*

²⁶ Document à retrouver en annexe (annexe 3).

²⁷ Document à retrouver en annexe (annexe 4).

formations (2015) : « Le fait d’impliquer tous les membres de la communauté scolaire à passer d’une culture de la passivité à une culture de la réactivité face aux problèmes de violence favorise l’acquisition de compétences civiques chez les élèves ».

Après cette brève explication du climat scolaire, nous sommes plus à même de comprendre la réponse de ce professeur. C’est le seul répondant à avoir évoqué cette notion ce qui montre que peu d’enseignant ont conscience de son importance dans la lutte contre le *school-bullying*. Cela fut également le cas pour la Méthode de la Préoccupation Partagée : une seule réponse évoquant cet outil a été recensé. Ainsi, si les professeur n’ont pas conscience de l’importance de ces outils c’est qu’ils n’ont pas été assez formé et donc, que l’Etat n’a pas mis en place — et donc qu’eux-mêmes n’ont pas — les moyens nécessaires pour faire face à ce phénomène.

CONCLUSION

Pour conclure, le contexte historique propre au harcèlement scolaire ainsi que notre cadre expérimental nous a permis d'apporter une réponse, ou du moins, une première piste à nos hypothèses. Il a été démontré, que cela soit via la voix des chercheurs ou des professeurs, que la France a accusé un retard considérable concernant la prise en charge du harcèlement scolaire et n'a pas mesuré l'ampleur du phénomène. Ce dernier est pourtant à l'origine de biens des souffrances que ce soit sur le moment présent mais aussi durant le reste de la vie de nos élèves car, l'adolescence est, rappelons-le, une période de vulnérabilité et de construction de soi. L'adolescent est un être en pleine mutation qui apprend à devenir l'adulte de demain. Chaque mot s'inscrit donc en lui avec une répercussion décuplée. À l'époque où les réseaux sociaux régissent nos critères sociaux, chaque différence est source d'exclusion et là où le harcèlement scolaire s'arrêtait aux portes de l'établissement, le *cyberbullying* n'a plus de limites. Mais que faire alors face à ces maux qui touchent nos élèves ? Si le manque de moyen des professeurs est pointé du doigt et entrave une bonne prise en charge, tous se sentent concernés par cette problématique et tentent, à leur échelle d'aider leurs élèves. Mais comment être efficace lorsque 30 élèves occupent notre classe et que le temps nous est compté ? Prévenir, sensibiliser, sont l'un des seuls moyens dont disposent les professeurs et si, avec les réformes successives de ces dix dernières années, la France est en passe de rattraper son retard, le phénomène persiste et fait de nombreuses victimes.

La réalisation de ce mémoire a été un processus très enrichissant d'un point de vue personnelle et professionnelle. Il m'a permis de comprendre le phénomène du harcèlement scolaire et la perspective de chaque acteur. À l'heure où j'entre dans le métier de professeur, mes interrogations ont changé et de ma vision insatisfaite d'élève je suis passée à celle, engagée mais parfois désarmée, du professeur de langue. J'ai conscience désormais des leviers d'action possibles dans la lutte contre le harcèlement scolaire et les outils que j'ai en ma possession pour sensibiliser mes élèves. À moi maintenant, de les appliquer.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- ✓ Bellon Jean-Pierre & Gardette Bertrand. (2010). *Harcèlement et brimades entre élèves. La face cachée de la violence scolaire*. Fabert Eds.
- ✓ Bellon Jean-Pierre & Gardette Bertrand. (2019). *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école: Une souffrance scolaire en réseau*. ESF Sciences humaines.
- ✓ Bellon Jean-Pierre, Gardette Bertrand, & Quartier Marie. (2021). *Harcèlement scolaire: Le vaincre, c'est possible la méthode de la préoccupation partagée*. ESF Sciences humaines.
- ✓ Catheline Nicole & Bedin Véronique. (2008). *Harcèlements à l'école*. A. Michel.
- ✓ Catheline Nicole. (2015). *Le harcèlement scolaire*. PUF.
- ✓ Fraisse Nora & Remy Jacqueline. (2015). *Marion, 13 ans pour toujours*. Calmann-Lévy.
- ✓ Fraisse Nora & Remy Jacqueline. (2015). *Stop au harcèlement !: Le guide pour combattre les violences à l'école et sur les réseaux sociaux*. Calmann-Lévy.
- ✓ Galand Benoît. (2021). *Le harcèlement à l'école*. Retz.
- ✓ Molière Hélène. (2015). *Harcelé-harceleur: Une histoire de souffrance et de silence*. J.-C. Lattès.
- ✓ Paolini Raphaëlle & Paolini Isabelle. (2016). *Harcelée à l'école doubles peines: Une mère et sa fille racontent*. La Boîte à Pandore.
- ✓ Romano, H. (2019). Chapitre 1. Comprendre. Dans : , H. Romano, *Harcèlement en milieu scolaire: Victimes, auteurs : que faire ?* (pp. 21-73). Paris: Dunod.

Articles en ligne :

- Conrath, P. & Ouazzani, M. (2020). Harcèlement scolaire. Des intentions aux actes. *Le Journal des psychologues*, 382, 3-3. <https://doi.org/10.3917/jdp.382.0003>
- Debarbieux, É. (2004). Les enquêtes de victimation en milieu scolaire : leçons critiques et innovations méthodologiques. *Déviance et Société*, 28, 317-333. <https://doi.org/10.3917/ds.283.0317>
- Debardieux, É. (2015). Du « climat scolaire » : Définitions, effets et politiques publiques. Dans : *Éducation & formation*.
- Galand, B., Hospel, V. & Baudoin, N. (2012). Chapitre 7. L'influence du contexte de la classe sur le harcèlement entre élèves. Dans : Benoît Galand éd., *Prévenir les violences à l'école* (pp. 123-136). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.verho.2012.01.0123>
- Macilotti, G. (2019). Violence et humiliation à l'ère numérique : une étude en milieu scolaire. *Déviance et Société*, 43, 299-328. <https://doi.org/10.3917/ds.433.0299>
- Quartier, M. & Bellon, J. (2020). Les obstacles au traitement du harcèlement scolaire. *Le Journal des psychologues*, 382, 14-19. <https://doi.org/10.3917/jdp.382.0014>

Sites internet :

- Assemblée nationale : *Ecole de la confiance (no 1629) amendement n°791 - assemblée nationale*. Récupéré le 3 mai 2022 du site : <https://www.assembleenationale.fr/dyn/15/amendements/1629/AN/791>
- Assemblée nationale : *Texte n° 4997, adopté par la commission, , en nouvelle lecture, sur la proposition de loi, modifiée par le Sénat, visant à combattre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement (n°4976)*. Récupéré le 4 mai 2022 du site : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4997_texte-adopte-commission#:~:text=-

[%20Aucun%20élève%20ou%20étudiant%20ne,ou%20mentale%20ou%20de%20dégrader](#)

- Gouvernement.fr : *Les dix nouvelles mesures contre le harcèlement scolaire*. Récupéré le 5 mai 2022 du site :

<https://www.gouvernement.fr/les-dix-nouvelles-mesures-contre-le-harcelement-scolaire>

- Gouvernement.fr. *La lutte contre le harcèlement et les violences en milieu scolaire*. Récupéré le 13 mai 2022 du site :

<https://www.gouvernement.fr/action/la-lutte-contre-le-harcelement-et-les-violences-en-milieu-scolaire>

- Légifrance : *Article 222-33-2-2 - Code pénal*. Récupéré le 12 mai 2022 du site :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289658/#:~:text=Le%20fait%20de%20harceler%20une,causé%20une%20incapacité%20totale%20de

- Le Monde avec AFP. (2013, 26 novembre). *Peillon lance une campagne contre le harcèlement scolaire*. Le Monde.fr. Récupéré le 6 mai 2022 du site :

https://www.lemonde.fr/education/article/2013/11/26/peillon-lance-une-campagne-contre-le-harcelement-scolaire_3520163_1473685.html

- Mallette des parents : *Prévenir et gérer le harcèlement entre élèves*. Récupéré le 5 mai 2022 du site :

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/professionnels/ID206/prevenir-et-gerer-le-harcelement-entre-eleves>

- Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse : *L'enseignement moral et civique (EMC) au Bulletin officiel spécial du 25 juin 2015*. Récupéré le 16 mai 2022 du site :

<https://www.education.gouv.fr/l-enseignement-moral-et-civique-emc-au-bulletin-officiel-special-du-25-juin-2015-5747>

- Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse : *Les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation*. Récupéré le 13 mai 2022 du site :

<https://www.education.gouv.fr/les-enquetes-nationales-de-climat-scolaire-et-de-victimation-323459>

- Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse : *Climat scolaire et prévention des violences*. Récupéré le 8 mai 2022 du site :

<https://www.education.gouv.fr/climat-scolaire-et-prevention-des-violences-11918#:~:text=Le%20climat%20scolaire%20:%20définitions,->

[L'amélioration%20du&text=Le%20climat%20scolaire%20reflète%20le,de%20vie%20à%20l'école.](#)

- Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse *Lutte contre le harcèlement : campagnes de sensibilisation*. Récupéré le 7 mai 2022 du site :
<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/lutte-contre-le-harcelement-campagnes-de-sensibilisation-323026>
- Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse | Jeunes.gouv.fr *Agir contre le harcèlement à l'école*. Récupéré le 6 mai 2022 du site : <https://www.jeunes.gouv.fr/Agir-contre-le-harcelement-a-l>
- Éduscol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire. *Améliorer le climat scolaire pour une École de la confiance*. Récupéré le 1 juin 2022 du site : <https://eduscol.education.fr/976/ameliorer-le-climat-scolaire-pour-une-ecole-de-la-confiance>
- Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. *Climat scolaire et bien-être à l'école*. Récupéré le 15 mai 2022 du site : <https://www.education.gouv.fr/climat-scolaire-et-bien-etre-l-ecole-9335>
- Service-public.fr *Le harcèlement scolaire devient un délit : ce que dit la loi*. Récupéré le 28 mai 2022 du site :
<https://www.servicepublic.fr/particuliers/actualites/A15548#:~:text=C'est%20ce%20ue%20prévoit,élève%20sur%20dix%20chaque%20année.>

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :10 nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement scolaire	59
ANNEXE 2 : Questionnaire à destination des professeurs de langue	60
ANNEXE 3 : Plan de Prévention du Harcèlement entre Élèves	64
ANNEXE 4 : Agir pour le climat scolaire au collège et au lycée	35

10 nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement entre élèves



INSCRIRE dans le Code de l'éducation le droit des enfants à suivre une scolarité sans harcèlement



AIDER les écoles et les établissements via un réseau départemental d'intervention en cas de situation de harcèlement complexe



PROPOSER un programme anti-harcèlement clé en main aux écoles et aux collèges

- + Équipe ressource formée à la prise en charge des situations de harcèlement
- + 10 h d'apprentissages par an pour les élèves des cycles 2, 3 et 4
- + Mallettes pédagogiques pour les enseignants et les élèves ambassadeurs
- + Kit d'information à distribuer aux parents d'élèves
- = Label NonAuHarcèlement



S'APPUYER sur un comité d'experts national contre le harcèlement pour enrichir les contenus diffusés aux personnels, aux élèves et aux familles



CRÉER une plateforme nationale pour identifier les intervenants à contacter dans le cadre d'actions de prévention (associations, etc.)



MESURER la qualité du climat scolaire, en incluant explicitement le harcèlement, dans l'évaluation des établissements



INSTITUER dès le CP un prix Non au harcèlement
LANCER une campagne de communication pour les élèves du 1^{er} degré



FORMER l'ensemble des acteurs à la prévention du harcèlement



ORGANISER en France un colloque international
PRENDRE l'initiative d'une convention internationale d'engagement des pays contre le harcèlement entre élèves



ÉTENDRE les horaires de la plateforme Net écoute dédiée au cyberharcèlement
0800 200 000

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

NON AU HARCÈLEMENT



Document 2

Le rôle du professeur de langue dans la prévention et la prise en charge du harcèlement scolaire.

Bonjour,

Dans le cadre de mon mémoire sur le rôle du professeur de langue dans la prévention et la prise en charge du harcèlement scolaire, je sollicite votre expérience dans le but de recenser les situations auxquelles vous avez été confrontés. Dans ce cadre, je vous remercie de bien vouloir consacrer quelques minutes pour répondre au questionnaire ci-joint

Vos réponses seront anonymes.

*Obligatoire

1. Pour quels niveaux enseignez-vous ?

2. Quelle est votre ancienneté en tant que professeur ?

3. En trois mots, comment définiriez-vous le harcèlement scolaire ? *

4. Selon vous, le harcèlement scolaire est-il un phénomène récent ou une prise de conscience tardive ? *

Une seule réponse possible.

C'est un phénomène récent.

Une prise de conscience tardive.

5. Avez-vous constaté une évolution dans le nombre de situations de harcèlement ?

Une seule réponse possible.

- En augmentation.
 Stable.
 En diminution.

6. Pensez-vous avoir suffisamment été sensibilisé à la problématique via des formations ou via l'Inspe ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

7. Pensez-vous que l'Education Nationale ait déployé des moyens suffisants pour faire face au harcèlement scolaire ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

8. Selon vous, quels sont les signes repérables du harcèlement scolaire sur un élève ? *

9. Pensez-vous que le professeur de langue ait les moyens nécessaires pour agir contre le harcèlement scolaire ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

10. Pensez-vous que le professeur de langue ait un rôle à jouer dans la prévention et la prise en charge du harcèlement scolaire ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

11. Si oui, comment ?

12. Selon vous, quels obstacles peut-il rencontrer ? *

13. Selon vous, que peut faire un enseignant lorsqu'il se retrouve confronté à la problématique du harcèlement scolaire ? *

14. En tant que professeur de langue, avez-vous déjà été confronté à la problématique du harcèlement scolaire ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

15. Abordez-vous la thématique du harcèlement scolaire au sein de vos cours ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

16. Si oui, comment ?

17. Pensez-vous que cela a un impact sur la prévention contre le harcèlement scolaire ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

ÉCOLE & EPLE

PLAN DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES Les incontournables pour agir sur le harcèlement et les cyberviolences par le climat scolaire

Partenariat

- Connaître et diffuser aux équipes les ressources locales, académiques, départementales et nationales
- Organiser des réunions partenariales autour du règlement intérieur
- Organiser les circuits d'information avec les partenaires
- S'appuyer sur les partenaires pour le traitement (prise en charge individuelle)

Pédagogie et coopération

- Travailler la question du harcèlement et du cyberharcèlement en EMC
- Intégrer cette thématique dans le parcours citoyen, le parcours éducatif de santé et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Travailler, au sein de la classe, sur les compétences psychosociales des élèves
- Expliciter les usages appropriés et inappropriés des applications et des matériels dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information

Des élèves acteurs de la prévention

- Sensibiliser les élèves de façon régulière et sur le long terme
- Motiver les élèves par des actions concrètes
- Donner aux élèves un moyen de signaler les situations problématiques

ATTENTION : un plan qui ne repose que sur des actions conduites par les élèves pour les élèves (peer to peer) est contreproductif

Justice scolaire

- Mettre en place des règles claires appliquées par tous (adhésion de tous les adultes)
- Faire participer les élèves à l'élaboration des règles
- Respecter les principes généraux du droit (individualisation de la sanction, etc.)
- Utiliser les mesures de responsabilisation
- Inclure la question des cyberviolences dans le règlement intérieur

Coéducation

- Communiquer en direction des parents d'élèves sur le harcèlement et les cyberviolences
- Savoir accueillir la parole des parents de l'élève victime ou auteur
- Suivre les situations de harcèlement avec un retour régulier aux parents, même lorsqu'elles se déroulent en partie sur Internet

Qualité de vie à l'école

- Savoir accueillir les nouveaux arrivants
- Organiser des événements collectifs
- Surveiller les espaces communs (cour de récréation, couloirs, sanitaires, installations sportives, etc.) et développer la bienveillance interpersonnelle

Stratégie d'équipe

- Sensibiliser tous les personnels (administratifs et techniques compris) régulièrement et sur le long terme
- Former des personnes ressources pour la prise en charge
- Formaliser le circuit d'information dans l'établissement
- Former les adultes aux cyberviolences

Document 4



AGIR POUR LE CLIMAT SCOLAIRE AU COLLEGE ET AU LYCEE

Interroger mon rôle en tant qu'enseignant/e

Développer un sentiment de sécurité	Développer un sentiment de justice/ d'autorité	Développer un sentiment de reconnaissance/respect	Développer un sentiment d'appartenance	Développer l'estime de soi
<p>Pour l'élève J'ai un regard positif sur mes élèves en devenant J'annonce les objectifs des séances. J'explique les critères d'évaluation. Je réserve du temps pour donner le travail à la maison. Je veille à distinguer vie privée et vie professionnelle. Je tiens compte des besoins et demandes des élèves dans les exigences didactiques. ...</p>	<p>Pour l'élève Je ne réagis pas à chaud en cas d'incident. Je ne veux pas avoir le dernier mot à tout prix. J'explique les décisions que je prends sur des critères définis collectivement entre adultes et élèves. J'applique et je fais appliquer le règlement intérieur. ...</p>	<p>Pour l'élève Je suis attentif au retour d'un élève absent, je l'aide à organiser le rattrapage des cours. Je prends le temps d'un entretien individuel avec un élève en cas de signes particuliers renvoyés par l'élève. ...</p>	<p>Pour l'élève Je mets en place des situations d'apprentissage collaboratif. Je prépare le retour en classe d'un élève exclu avec le CPE. Je fais en sorte que les projets de classe soient des projets réels qui servent toute la communauté éducative. ...</p>	<p>Pour l'élève Je ne classe pas les élèves. Je ne les compare pas les uns aux autres. Je cherche à évaluer ce que l'élève sait faire. Dans les instances, j'accueille les propos de l'élève, et je les prends en compte. J'exprime et je valorise les progrès constatés. ...</p>
<p>Pour l'enseignant Je partage mes pratiques avec mes collègues. Je m'inscris en cohérence avec l'équipe pédagogique dans</p>	<p>Pour l'enseignant Je suis bienveillant vis-à-vis des élèves. Je pratique l'individualisation, la proportionnalité, le</p>	<p>Pour l'enseignant Je communique avec l'ensemble des collègues. Je prends en compte la parole et les points de vue de tous.</p>	<p>Pour l'enseignant Je participe à la construction du projet d'établissement et y réfère mes actes ...</p>	<p>Pour l'enseignant Je ne garde pas pour moi les impressions de difficultés ou d'échec, je fais une analyse avec d'autres.</p>



AGIR POUR LE CLIMAT SCOLAIRE AU COLLEGE ET AU LYCEE

mes exigences. ...	contradictoire avant pose de punition.
Pour le chef d'EPLE Lorsque je suis inquiet ou que j'ai besoin d'information, je le fais savoir au chef d'établissement. ...	Pour le chef d'EPLE ...	Pour le chef d'EPLE Je rends compte de mon travail au chef d'établissement. ...	Pour le chef d'EPLE Je sais alerter lorsque je constate un dysfonctionnement, des rumeurs, des mécontentements ...	Pour le chef d'EPLE ...
Pour les parents d'élèves Je m'assure d'énoncer clairement mes attentes. Je propose des pistes concrètes pour l'accompagnement de la scolarité. ...	Pour les parents d'élèves Je m'assure que les parents comprennent mes décisions. Je les informe régulièrement y compris de façon positive sur les apprentissages de leurs enfants. ...	Pour les parents d'élèves Je participe aux événements qui associent les parents à des activités dans l'établissement. ...	Pour les parents d'élèves Je m'associe aux moments de convivialité avec les parents ...	Pour les parents d'élèves Je m'assure que tous les parents sont bienvenus dans l'établissement. ...
Pour les partenaires ...	Pour les partenaires ...	Pour les partenaires ...	Pour les partenaires ...	Pour les partenaires ...
...agir avec un plan de prévention des violences	...agir sur la justice scolaire, avec un cadre et des règles claires	...agir sur les stratégies d'équipe pour briser la solitude dans la classe ... agir sur les stratégies pédagogiques favorables à l'engagement et la motivation des élèves...	...agir sur la qualité de vie dans l'établissement ... agir avec les partenaires ... agir en coéducation avec les familles	...agir sur les stratégies d'équipe pour briser la solitude dans la classe ... agir sur les stratégies pédagogiques favorables à l'engagement et la motivation des élèves...

MOTS CLÉS : Harcèlement, Cyberharcèlement, Prévention, Professeurs, Violences.

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS : Le harcèlement scolaire est un fléau persistant dans nos établissements scolaire. Si l'Etat est à l'origine de nombreux plans d'action depuis 2010, la violence subsiste et impacte plus de 700 000 jeunes chaque année. Le personnel éducatif, en première ligne face au problème, se retrouve souvent confronté à cette violence entre pairs. Les professeurs de langue, en tant que membres de l'équipe pédagogique en font partie. Ce travail de recherche cherche à comprendre le rôle du professeur de langue dans la prévention et la prise en charge du harcèlement scolaire.